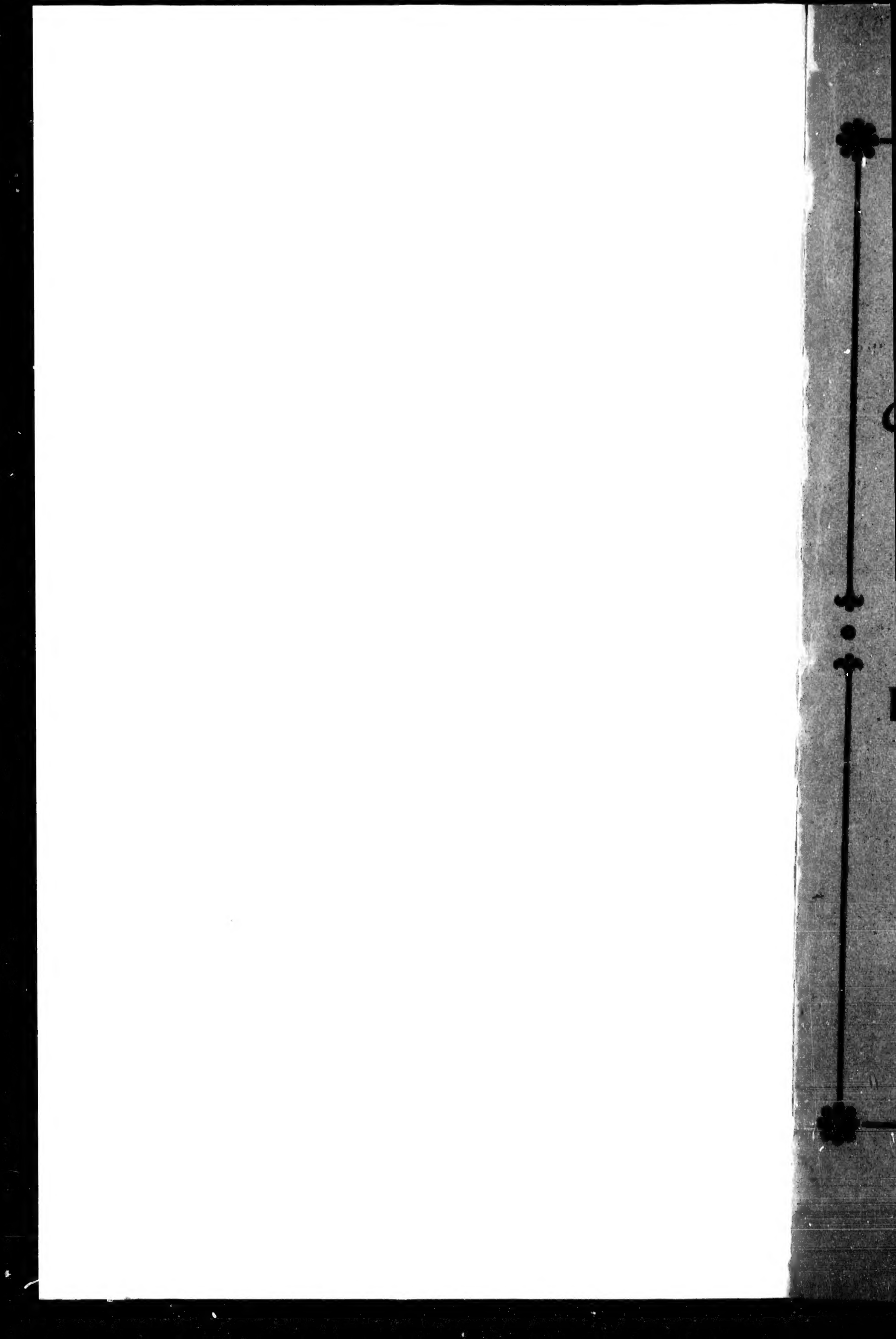


E. Hamon, S. J.

CONFESSION

ET...

COMMUNION

Réponses à quelques difficultés des Catholiques

Montréal
BUREAUX DU SACRÉ-COEUR
144, Rue Bleury.

1899.

E. Hamon, S. J.

CONFESSION
ET...
COMMUNION

Réponses à quelques difficultés des Catholiques



Montréal
BUREAUX DU SACRÉ-COEUR
144, Rue Bleury.

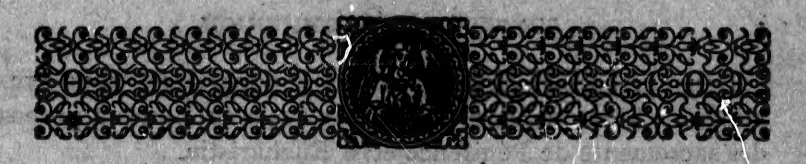
1899.

PERMISSU SUPERIORUM.

Imprimatur,

† PAULUS,

Arch. Marianopolitanus.



CONFESSION ET COMMUNION

RÉPONSES A QUELQUES DIFFICULTÉS DES CATHOLIQUES



LE Sacrement de Pénitence est, dans les desseins de Notre Seigneur, le grand sacrement qui assure la paix du cœur aux hommes de bonne volonté et les rend peu à peu semblables au Sauveur. Il aide l'homme à dompter ses passions et à prendre les mœurs et les habitudes chrétiennes. Il prépare à la communion. La pénitence purifie l'âme ; la communion la vivifie.

La pénitence fait reprendre racine à nos bonnes résolutions ; la communion les affermit et leur permet de porter fleurs et fruits.

La pénitence met notre cœur et notre volonté d'accord avec le cœur et la volonté de JÉSUS ; la communion cimente cette union et la maintient.

Cependant un certain nombre de chrétiens ne s'approchent du sacrement de pénitence qu'en tremblant. Ils se laissent arrêter par des difficultés qui viennent ou du démon, ou d'une conscience mal éclairée. Il ont sans cesse des inquiétudes sur la valeur de leurs confessions, sur les dispositions qu'ils y apportèrent, et sur les pardons qu'ils ont reçus.

Répondre à ces difficultés, si pénibles et si troublantes, éclairer les consciences, afin de leur procurer la douce paix du cœur promise par Notre-Seigneur aux hommes de bonne volonté, sera une œuvre salutaire et utile aux chrétiens. C'est ce que nous allons essayer.

Dans une série d'articles courts et populaires, nous examinerons les principales difficultés des catholiques à propos des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie.

PREMIÈRE PARTIE.

La Confession

1° *J'ai bien de la misère à faire mon examen de conscience. —Je ne sais comment m'y prendre.*

Rappelez-vous d'abord ce que la loi de Dieu demande à l'homme qui veut faire une bonne confession. Vous aurez ensuite moins de difficulté à examiner votre conscience.

La loi de Dieu nous demande d'accuser *tous les péchés mortels* dont nous nous sentons coupables au moment de la confession. Nous ne sommes pas obligés d'accuser les péchés véniels, on peut les effacer par d'autres moyens : l'eau bénite, le signe de la croix, ce que l'Eglise nomme les Sacramentaux.

Donc, la première chose à faire quand on se prépare à la confession, c'est de se demander si l'on a des péchés graves sur la conscience, et pour le savoir, il n'y a qu'à prendre l'examen de conscience que Notre-Seigneur lui-même nous a laissé : les dix commandements de Dieu et les préceptes de l'Eglise.

Parcourez-les l'un après l'autre, voyez les fautes graves que vous avez commises...... puis examinez les devoirs de votre état...... de votre situation comme homme marié, commerçant, fonctionnaire public, etc., et votre examen de conscience sera complet. C'est la manière la plus simple et en même temps la plus efficace de préparer une bonne confession. Lire dans un livre de piété un examen tout fait et fort détaillé, est souvent, pour les hommes surtout, le vrai moyen de s'embrouiller complètement la conscience. En voici la raison. Ces livres ne distinguent pas entre les péchés mortels et les péchés véniels ou les imperfections ;

ils mettent sur le même pied ce qui est de précepte et d'obligation et ce qui est simplement de conseil. Après avoir lu cette longue énumération de fautes, tout est mêlé, confondu dans la conscience, on ne sait plus ce qu'on doit accuser à confesse, ou l'on accuse tout ensemble, péchés mortels et péchés véniels, imperfections et défauts d'humeur.

⁂

L'examen terminé, si vous trouvez dans votre âme des fautes mortelles, accusez celles-là tout d'abord, sans trop vous préoccuper des péchés véniels, pour cette fois. Quand un homme s'est fait des blessures graves qui peuvent causer la mort, il ne fait pas trop attention aux égratignures qui n'ont endommagé que la peau. Donc, confessez vos péchés, mais tous vos péchés mortels et votre confession sera bonne.

Si vous n'avez pas de faute grave à accuser, alors choisissez quelques péchés véniels, dans lesquels vous tombez le plus souvent et qui mal édifient davantage les personnes avec qui vous vivez.

Je dis quelques péchés véniels seulement :

1° Parce que vous faites une accusation libre, à laquelle vous n'êtes pas obligé par la loi de Dieu ;

2° Parce que, en accusant trop de péchés véniels et d'imperfections, vous dispersez votre attention sur une foule de points secondaires, sans obtenir aucun résultat satisfaisant de vos confessions.

Voilà, en effet, ce qui empêche nombre de personnes pieuses de faire des progrès dans la réforme et l'amendement de leur vie. A chaque confession, elles récitent la même litanie de fautes vénielles et d'imperfections, sans avoir aucun regret véritable ni aucune intention sérieuse de se corriger. C'est toujours la même chose. Prenez au contraire une couple de défauts, les défauts dominants de votre tempérament, portez toute votre surveillance sur ces points et peu à peu vous les ferez disparaître.

Selon le conseil du catéchisme, quand vous n'avez pas de

fautes graves, joignez à l'accusation de quelques péchés celle d'une faute grave du passé, au moins en général, pour assurer votre contrition.

II° *Mais la difficulté pour moi est de savoir si mes fautes sont mortelles ou vénielles......*

Je ne les distingue pas facilement.

On ne se coupe pas la gorge, on ne se donne pas un coup de poignard dans le cœur sans le savoir et sans le vouloir. De même aussi, on ne commet jamais de péché mortel *sans le savoir* et *sans le vouloir.*

Le péché mortel a de si terribles conséquences pour l'âme qu'on ne s'en rend jamais coupable qu'en pleine connaissance de cause. Souvenez-vous donc des conditions requises par la théologie pour une faute mortelle.

Il faut : 1° que la désobéissance à la loi de Dieu soit en matière grave ;

2° Que l'on connaisse la gravité de l'acte qu'on va commettre ;

3° Qu'il y ait enfin, de notre part, une pleine et entière liberté.

Exemples : L'assistance à la messe le dimanche est une matière grave...... Je connais la gravité de cette obligation...... Je suis libre. Je pourrais, si je le voulais, aller à la messe, mais volontairement, par paresse ou pour m'amuser, je reste à la maison...... Péché mortel. L'impureté est matière grave. Je connais la gravité de l'acte que je suis tenté de commettre . . . Je pourrais l'éviter, si je le voulais . . . Mais pour satisfaire mes passions, je l'accomplis . . . Péché mortel. Il en est ainsi des autres matières.

***

Si l'une ou l'autre des conditions ci-dessus indiquées fait défaut, il n'y a pas de péché grave.

Il n'est donc pas possible, comme certaines personnes peu éclairées ou de tempérament nerveux se l'imaginent, de commettre une faute mortelle sans y penser et sans le vouloir. Heureusement pour nous, certes, car le péché mortel entraîne avec lui les conséquences les plus fatales. Du reste, quand on a eu vraiment le malheur de tomber dans une faute grave, la conscience nous en avertit aussitôt clairement, sans qu'il soit possible de douter.

Pourtant, si vous êtes inquiet sur la gravité morale de tel ou tel acte en particulier, parlez-en à votre confesseur, il éclairera votre conscience.

III° *Je suis toujours inquiet pour l'accusation des mauvaises pensées...... Il m'est impossible de décider si oui ou non j'y ai consenti.*

C'est là, en effet, un point qui trouble beaucoup de personnes, surtout celles qui sont nerveuses. Leur imagination est vive, leur sensibilité facile à impressionner ; elles sont toujours dans l'anxiété pour savoir si oui ou non, elles ont consenti aux mauvaises pensées.

Essayons de bien mettre en lumière la doctrine de l'Eglise sur cette matière délicate.

Une pensée mauvaise est, en général, la représentation dans notre esprit et notre imagination d'un objet mauvais ou d'une action coupable, et comme, d'ordinaire, les plus grandes difficultés sont occasionnées par les pensées impures, nous ne considérerons que cette classe de mauvaises pensées.

Dans les pensées contre la pureté, voici la marche ordinaire de la tentation. L'imagination est d'abord envahie par la représentation de l'objet mauvais ; ensuite la sensibilité, mise en mouvement, éprouve une délectation indélibérée ; enfin la volonté est fortement inclinée à se complaire délibérément dans la délectation sensible causée par cette représentation mauvaise.

Une pensée impure peut être pour l'âme une occasion

de mérite, comme elle peut être aussi l'occasion d'une faute, soit vénielle soit mortelle : tout dépend du rôle que joue la volonté et c'est le point qui a surtout besoin d'explication.

D'abord, quand l'imagination a été envahie par une représentation mauvaise, il peut arriver que nous restions un temps plus ou moins considérable sous la fascination de cette image, sans en avoir conscience ; or, en cet état, il n'y a ni bien, ni mal, parce qu'il n'y a pas encore d'acte moral. Mais, soudain, notre attention est éveillée, nous avons conscience de la pensée mauvaise qui s'est glissée à notre insu dans notre imagination.—" A quoi donc est-ce que je pense ? " ces images sont dangereuses...... elles me suggèrent des " choses défendues par la loi de Dieu...... ce sont des pen-" sées mauvaises......" A ce moment, la volonté entre en activité, elle va produire un acte qui sera bon ou mauvais selon la manière dont elle se comportera en face de la tentation. L'acte sera bon si la volonté dit aussitôt : " Non, je " ne veux pas m'amuser à ces imaginations...... elles sont " contraires à la loi de Dieu. Je les déteste et je les " réprouve." Dans ce cas, non seulement il n'y a pas eu de faute commise, mais, au contraire, nous remportons une victoire éclatante, parce que entre le plaisir proposé et la loi de Dieu qui défend, nous choisissons de rester fidèles à la loi de Dieu.

Quand même la tentation persisterait ensuite dans l'imagination pendant des heures et des heures, quand même elle bouleverserait complètement notre sensibilité, tant que la volonté tiendra bon et détestera ces tableaux voluptueux, il y aura victoire et augmentation de mérites.

Notre imagination est comme une plaque photographique où la passion imprime ses images dangereuses. Il n'est pas en notre pouvoir de les faire disparaître par un acte de la volonté, mais nous pouvons toujours et nous devons ne pas nous y arrêter délibérément pour les regarder avec complaisance.

Retenons bien ceci : on ne commet jamais de péché, ni

mortel, ni véniel, par l'imagination et la sensibilité, mais uniquement par la volonté. Donc, aussi longtemps que notre volonté veut rester fidèle à Dieu, il n'y a pas de faute, mais, au contraire, des actes de vertu, quelle que soit la violence et la persistance de la tentation.

Péchés de Pensée

Parfois l'attention se trouvant attirée sur les images mauvaises qui remplissent l'imagination, au lieu de faire tout de suite un acte de détestation, nous hésitons et nous nous arrêtons légèrement par curiosité...... Pourtant la conscience parle, elle nous avertit du danger, nous sommes en face du péché, alors la volonté recule et fait enfin son acte : " Non, je ne veux pas offenser Dieu, je désavoue cette ten- " tation, je la repousse." L'acte moral est accompli, mais il y a eu de notre part quelque négligence à détourner le regard de ce qui flattait notre sensibilité, et cette négligence constitue une faute, mais une *faute vénielle*, parce que la volonté, bien qu'un peu lâche et hésitante, a cependant refusé de consentir aux mauvaises pensées.

Quand donc y a-t-il péché mortel en matière de mauvaises pensées ?

Il y a péché mortel quand volontairement, délibérément nous contemplons les tableaux mauvais qui sont dans notre imagination, de manière à y prendre un plaisir consenti. Alors il y a un péché grave de pensée, mais alors aussi, la conscience nous en accuse nettement.

En général, aussi longtemps que dans votre examen de conscience, vous en serez réduit à dire ceci : " J'ai eu " de mauvaises pensées, et j'ai peur d'y avoir consenti, mais " je n'en suis pas absolument certain," rassurez vous. Il y a eu probablement négligence de votre part, une faute vénielle a pu être commise, mais vous avez évité le péché grave. Pas plus en cette matière que dans les autres, on ne commet de faute mortelle *sans le savoir* et *sans le vouloir*. Lorsque le

consentement absolu a été donné à quelque mauvaise pensée, la conscience nous le dit sans hésitation et sans restriction d'aucune sorte.

Il serait donc inutile et dangereux de discuter longuement avec vous-même si oui ou non vous avez consenti. Vous n'arriveriez à aucun résultat positif et vous vous exposeriez à faire revivre la tentation. Tenez-vous en au premier jugement de la conscience : j'ai consenti, ou je ne puis pas affirmer positivement avoir consenti.

Cela suffit pour l'intégrité de la confession.

***

Saint Alphonse de Liguori explique, par un exemple saisissant, les trois opérations de la volonté dans les tentations de mauvaise pensée.

Voici ce qu'il dit :

Un homme revient de la chasse, ayant bien faim et bien soif. En arrivant à la maison, il trouve la table servie et s'écrie tout joyeux : " Ah ! à la bonne heure, je vais manger de bon appétit." Mais à ce moment on lui dit : " Ne touchez pas à ces viandes, elles sont empoisonnées ! " A ces mots, il se lève et quitte aussitôt la table, préférant la vie à la satisfaction de son appétit.

C'est l'image du chrétien qui, en face des appels de la sensualité, se souvenant de la loi de Dieu, repousse aussitôt les sollicitations mauvaises et remporte une glorieuse victoire.

" Ces viandes sont empoisonnées ! n'y touchez pas."

En entendant cet avis, l'homme continue encore à promener des regards curieux sur la table, mais, réfléchissant aux conséquences fatales qu'il y aurait pour lui à goûter ces mets, il sort...... La volonté a été un peu négligente, tardive à agir, pourtant, elle s'est décidée à dire non. C'est le péché véniel.

" Ces viandes sont empoisonnées ! " L'homme emporté par la sensualité, ne veut rien entendre. " Qu'importe les conséquences ! j'ai faim et soif, je vais me rassasier " et, se mettant à table, il boit et mange à son appétit. C'est le péché mortel.

IV° *J'ai beau examiner ma conscience, je ne trouve rien à dire. Cela m'inquiète.*

Cela devrait, au contraire, vous donner joie et grande consolation.

Vous n'avez conscience d'aucun péché mortel, ni même d'aucun péché véniel délibéré, depuis votre dernière confession. Eh bien ! remerciez Dieu d'avoir passé ce temps en état de grâce ; accusez quelques fautes du passé et recevez l'absolution avec reconnaissance.

V° *J'ai oublié des péchés graves. Je m'en suis souvenu au moment d'aller communier. Pouvais-je communier comme cela ?*

Reprenons l'une après l'autre chaque partie de cette difficulté.

1° *J'ai oublié des péchés graves.....*

Vous n'aviez pas l'intention de cacher ces fautes, elles ont seulement échappé à votre mémoire ? En pareil cas, la confession est bonne : ces péchés oubliés ont été pardonnés avec les autres, vous avez seulement l'obligation de les accuser à votre prochaine confession.

2° *Je m'en suis souvenu, etc.... Pouvais-je communier.... ?*

Vous pouviez communier comme cela, puisque vous étiez en état de grâce. D'ordinaire, cependant, quand on peut facilement, avant de communier, confesser les péchés graves oubliés dans la dernière confession, il est à propos de le faire, afin de se libérer le plus tôt possible de cette obligation. Mais on n'est pas tenu de faire cette confession immédiatement.

VI° *J'ai peur de m'être mal confessé dans mon enfance.*

Pour une bonne confession, Dieu nous demande d'accuser nos fautes comme la conscience nous les reproche au moment même de la confession ; l'enfant s'accuse comme un enfant peut le faire, cela suffit.

La grièveté du péché dépend de la connaissance qu'on en a lorsqu'on le commet. Plus tard, l'homme fait comprend mieux que certains actes qu'il se permettait dans l'enfance ou l'adolescence, pouvaient être matière à péché grave, mais n'en connaissant pas la malice alors, il s'en accusait conformément au jugement de sa conscience ; c'était tout ce qu'il fallait faire.

VII° *Dans ma jeunesse, je m'accusais de consentir aux mauvaises pensées, mais je taisais les mauvaises actions qui avaient suivi.*

La confession était insuffisante, parceque vous aviez l'obligation d'accuser les actes extérieurs qui avaient été commis.

Si vous avez agi de la sorte par une mauvaise honte et pour cacher ces fautes extérieures, vous devez reprendre toutes vos confessions, en commençant par la première où vous avez manqué de sincérité. Si vous l'avez fait par je ne sais quelle ignorance ou fausse conscience, vous devez consulter votre confesseur pour savoir dans quelle mesure il y a lieu de revenir sur de semblables confessions.

VIII° *En accusant mes fautes, j'ai mis le nombre bien au-dessus, ou, au contraire, pas mal au-dessous de la réalité...... Que faire ?*

Si, de bonne foi, vous avez mis le nombre de vos péchés *au dessus* de la réalité, il n'y a rien à faire, parce que, en accusant plus, vous avez nécessairement accusé moins ; mais il n'est pas permis d'exagérer le nombre de ses fautes afin d'être plus sûr de ne pas rester au-dessous.

Si vous avez mis le nombre de vos péchés *pas mal au-dessous* de la réalité par irréflexion ou manque de mémoire, sans intention de tromper, il suffira, à la prochaine confession, de rectifier cette erreur, en disant ce que vous croyez être le nombre plus exact de vos péchés ; ou, du moins, en disant à peu près combien de fois par mois ou par semaine vous êtes tombé dans ces fautes.

Si, au contraire, vous aviez accusé un nombre moindre délibérément, pour tromper votre confesseur, votre confession serait mauvaise par manque de sincérité et il faudrait la reprendre.

IX° *Je crains de n'avoir pas déclaré à confesse toutes les circonstances de mes péchés.*

Il y a des circonstances qu'on doit faire connaître en confession, mais il en est d'autres qu'il n'est pas nécessaire d'accuser.

On doit déclarer les circonstances qui changent l'espèce du péché et qui, par conséquent, constituent un nouveau péché. Ainsi, voler est un péché, mais voler dans une église est de plus un sacrilège, il faut dire cette circonstance. Ainsi encore, commettre un péché d'impureté seul, est une faute grave ; mais le commettre avec d'autres, avec une personne mariée, ou parente, est un nouveau péché qu'il faut accuser en confession.

Quant aux circonstances qui, sans changer la nature du péché, en augmentent seulement la malice, par la violence des passions, il n'y a pas d'obligation d'en parler à confesse. Il suffira donc de dire sans donner d'autres explications : " Mon père, je m'accuse d'avoir manqué la messe tant de " fois — d'avoir mangé de la viande les jours défendus — " de m'être enivré — d'avoir commis tant de fois tel ou tel " péché contre le 6ème ou le 9ème commandement."

Il n'y a pas à donner d'autres détails.

Si le confesseur, pour savoir si vous êtes dans une occasion prochaine de péché, juge à propos de vous interroger, vous lui répondrez avec franchise ; mais en général ces questions ne peuvent et ne doivent porter que sur les circonstances de temps et de lieu, nullement sur les détails mêmes des fautes commises.

Ces éclaircissements sont d'une grande importance pour la confession. Bien des hommes, en effet, après s'être laissés

aller à la fougue de leurs passions, surtout en matière d'impureté, n'osent plus ensuite se présenter à confesse, faute de savoir au juste à quoi la loi de Dieu les oblige.

Ils s'imaginent qu'il leur faudra entrer dans le détail des actes coupables ; une mauvaise honte les arrête et le démon fait tout en son pouvoir pour augmenter la difficulté : — "Tu n'auras jamais le courage de confesser les dégrada-"tions où la passion t'a entraîné, d'expliquer à ton confes-"seur les actions dont tu rougis aujourd'hui." . . .

Encore une fois, comprenons-le bien : ces explications et ces détails ne sont ni nécessaires ni convenables. Il suffit d'accuser l'espèce du péché qui a été commis, et les circonstances qui constituent un nouveau péché, comme, par exemple, la parenté ou la qualité du complice.

X° *J'ai toujours peur de faire de mauvaises confessions.*

De fervents chrétiens sont parfois tourmentés par cette inquiétude ; elle les paralyse pour le bien et les empêche de goûter la paix du cœur qui doit être le fruit principal du Sacrement de Pénitence.

Pourtant quand on va au fond de ce trouble, qu'on en examine les causes, on ne trouve absolument rien pour le justifier. Tout au plus y a-t-il là affaire de nerfs et d'imagination, ou encore ruse du démon pour éloigner les âmes de la confession.

Ne cessons donc de répéter ce que nous avons déjà dit du péché mortel — On ne fait jamais de mauvaises confessions sans le savoir et sans le vouloir.

Une confession ne peut être mauvaise que de deux manières :

1° Lorsque volontairement, pour une raison ou pour une autre, on cache des péchés mortels à confesse.

2° Quand on accuse toutes ses fautes graves, mais sans les détester, ou sans ferme propos de ne plus les commettre, par exemple, sans avoir l'intention d'employer, avec l'aide

de Dieu, les moyens nécessaires pour se corriger : éviter une occasion dangereuse — réparer une injustice — prier et s'approcher des sacrements...... à plus forte raison, si l'on était décidé à recommencer les mêmes péchés dès que l'occasion s'en présentera.

— Vous êtes, dites-vous, toujours inquiet de vos confessions passées. Veuillez donc répondre aux questions suivantes :

— Avez-vous jamais caché volontairement un péché mortel à confesse ?

— Non, mon père, jamais.

— Bien, en second lieu, quand vous avez accusé des fautes graves, au moment de votre confession, aviez-vous du regret d'avoir agi de la sorte ? Etiez-vous disposé à employer les moyens que votre confesseur vous indiquait pour éviter ces fautes ?

— Mais oui, j'étais, je crois, dans ces dispositions.

Alors, restez tranquille, vos confessions ont été bonnes.

XI° *Je voudrais faire une confession générale.*

Donnons d'abord quelques explications sur la confession générale :

Une confession générale est l'accusation de tous les péchés mortels qu'on a commis pendant la vie, ou depuis un temps assez considérable.

Elle peut être nécessaire ou simplement utile et avantageuse.

Confession générale nécessaire

Elle est nécessaire : 1° Quand on est certain d'avoir caché des péchés mortels à confesse, ou de les avoir déguisés volontairement. Par exemple, si l'on ne s'accusait que de mauvaises pensées, en taisant les mauvaises actions qui avaient suivi ou si l'on a laissé entendre au confesseur que des péchés contre la pureté avaient été commis sans complice, quand on les avait commis avec d'autres.

2° La confession générale est encore nécessaire, quand on est parfaitement sûr d'avoir fait des confessions pour la forme, sans contrition, pour faire plaisir aux parents, en se disant dans le cœur — " je n'ai aucun regret véritable de mes " fautes graves, aucune intention sincère de me corriger, " je suis même disposé à recommencer dès que l'occasion " s'en présentera."

Dans ces deux cas, mais dans ces deux cas seulement, la confession générale est nécessaire. Reprenez donc vos confessions depuis le temps où elles ont manqué de sincérité ou de contrition.

Confession générale utile et avantageuse

Il peut être utile et avantageux de faire une confession générale.

1° Dans les circonstances importantes de la vie : par exemple, à l'époque du mariage ou de l'entrée en religion.

2° Quand il s'agit pour un jeune homme ou une jeune fille de décider leur vocation. Le directeur sera ainsi mieux à même de leur donner des conseils utiles.

3° Quand, après des années de désordres et de confessions faites un peu à la légère, l'on se sent enfin sérieusement décidé à changer de vie.

4° A l'époque d'un grand Jubilé, ou encore à l'occasion d'une retraite où l'on se sent fortement sous l'action de la grâce divine.

Une confession générale bien faite, fixe une date importante dans la vie d'une âme.

Plus tard si les inquiétudes de conscience viennent à propos des confessions, ou si la mémoire fait défaut, c'est toujours une grande consolation et une grande assurance de pouvoir se dire :

— A telle époque de ma vie, j'ai fait une confession géné" rale dans les meilleures conditions possible. J'ai voulu " sincèrement accuser toutes mes fautes mortelles, j'en avais " du regret, j'étais bien décidé à mieux vivre...... Une

" bonne confession efface tout le mauvais passé de l'âme, je
" puis donc regarder ce passé comme réglé avec la miséricorde
" de Dieu, parce que je puis me rendre le témoignage d'avoir
" voulu faire une bonne confession.

Enfin, il peut être utile de faire une confession générale au commencement d'une maladie dangereuse, afin de s'humilier et de mieux se préparer à la mort.

Dans tous les cas, lorsqu'on voudra faire une confession générale, il sera presque toujours à propos de prendre l'avis de son directeur, avant de l'entreprendre.

XII° *J'ai fait une confession générale et j'ai oublié plusieurs péchés mortels. Que faire?*

Votre confession générale était-elle nécessaire? Si oui, vous êtes obligé de la compléter en accusant les péchés mortels que vous aviez oubliés. Si, au contraire, votre confession générale était simplement une confession de dévotion, il n'y a rien à faire. Ces péchés oubliés avaient déjà été accusés précédemment et pardonnés, vous pouvez donc rester tranquille.

XIII° *Je me suis toujours accusé de mes péchés graves avec sincérité et regret...... Suis-je encore obligé d'en parler à confesse?...... à la mort surtout?*

La loi de Dieu ne nous impose le devoir d'accuser nos péchés mortels à confesse *qu'une fois seulement.* Donc, quand on l'a fait dans de bonnes conditions, il n'y a plus d'obligation d'en parler jamais, pas même à la mort. Chaque jugement du tribunal de la pénitence est complet et définitif. Il règle l'état de l'âme pour tout le passé. Il n'y a plus ensuite à s'occuper de ce passé que pour remercier la miséricorde divine et réparer nos fautes par une plus grande ferveur au service de Dieu.

XIV° *J'ai de vieilles dettes à payer...... des restitutions à faire. Cela me revient toujours à l'esprit et m'inquiète quand je vais à confesse.*

C'est en effet un point sérieux et votre conscience chrétienne fait son devoir en vous le rappelant.

Une dette est un contrat qui oblige en justice les deux parties contractantes. La loi humaine, pour éviter des procès sans fin, admet la prescription, c'est-à-dire qu'après un certain temps, le créancier perd tout droit de réclamer ce qui lui est dû, devant les tribunaux ; mais la loi divine, elle, ne connaît pas de prescription. Tant que la dette n'a pas été payée, elle reste une obligation de conscience, à laquelle vous ne pouvez vous soustraire. Il en est de même de la restitution. La justice de Dieu vous oblige à la faire, et aucun pouvoir sur terre, pas même le Pape, ne peut vous en dispenser.

C'est là ce qui distingue le péché d'injustice de tous les autres. Quand un homme s'est enivré, qu'il a manqué la messe ou commis quelques fautes d'impureté, s'il s'en accuse avec repentir, il est pardonné et tout est fini. Mais il n'en va pas de même de l'injustice. Si un homme a pris le bien du prochain par violence ou par fraude, dans le commerce, les affaires ou l'usure, et qu'il le détienne injustement, il ne peut obtenir l'absolution de ses fautes qu'à la condition expresse de restituer au plus tôt. Lors donc qu'il néglige volontairement de payer ses dettes ou de restituer, qu'il continue de faire des dépenses inutiles en toilette, en amusements, en parties de plaisir, qu'il ne veut se priver de rien à la maison, et que cependant il trouve moyen de recevoir les sacrements, promettant chaque fois de restituer et ne le faisant jamais ; il est bien à craindre, certes, que ces confessions et ces communions ne soient mauvaises et sacrilèges. Evidemment, d'après toutes les apparences, cet homme n'a aucune intention sérieuse de satisfaire à la justice et de payer ses dettes.

Certains chrétiens, il est à craindre, se font illusion sur ce point. Durant de longues années, ils négligent complète-

ment même de commencer à restituer, et pourtant ils vont à Pâques, souvent même plusieurs fois l'année, se confesser et communier. Qu'ils y prennent garde ! Des promesses de bouche peuvent bien, il est vrai, surprendre la bonne foi du confesseur, mais elles ne réussissent à tromper ni Dieu ni sa justice.

XV° *Je suis pauvre. — J'ai bien de la misère à élever ma famille. — Probablement je ne pourrai jamais payer ce que je dois. — Faut-il donc m'abstenir des sacrements ?*

Non. Une obligation cesse, ou du moins demeure suspendue, lorsqu'il est impossible de la remplir. Vous pouvez donc, en toute sûreté de conscience, recevoir les sacrements. Dieu vous a pardonné ces fautes que vous regrettez ; il vous tiendra compte de votre bonne volonté. Seulement entendez-vous avec votre confesseur pour compenser par des prières, des communions et autres œuvres pieuses, le dommage que vous avez fait au prochain et que vous ne pouvez plus réparer autrement, pour le moment.

XVI° *Dois-je du moins demander à mes créanciers remise de mes dettes ?*

Vous n'y êtes pas obligé, en conscience, parce que l'impossibilité, comme nous venons de le dire, suspend l'obligation. Si vous n'avez rien, vous ne pouvez rien donner ; mais s'il vous est possible de payer quelque chose sur la somme totale, faites des offres à vos créanciers et, si vous le voulez, demandez remise entière pour le reste.

XVII° *Impossible de trouver mes créanciers. — Puis-je garder ce que je leur devais ?*

Non. Parce que ce bien ne vous appartient pas. Dans ce cas faites l'aumône aux pauvres, ou, à l'église aux intentions de ceux à qui vous avez causé quelque dommage.

XVIII° *Depuis plusieurs années je ne paie pas de dîme.— Puis-je recevoir les sacrements ?*

La dîme ou la cotisation est une dette qui oblige en conscience absolument comme toute autre dette légitime ; de plus, elle revêt, pour ainsi dire, un caractère sacré à cause du but que l'autorité ecclésiastique se propose en l'établissant. Il faut en effet pourvoir, d'une manière ou d'une autre, aux frais du culte divin. Il faut assurer au prêtre une existence modeste mais honorable, puisque l'Eglise, afin de le laisser tout entier au service des âmes, lui défend tout commerce ou toute occupation lucrative.

L'Eglise a le droit de régler ces questions de discipline et d'intérêt général, et les fidèles ont l'obligation d'accepter ce qui aura été décidé par l'autorité ecclésiastique. Cette obligation tombe sur tous, parce que tous participent aux mêmes avantages et, par conséquent, doivent aussi prendre part aux charges communes. Nier à l'Eglise le droit de porter de pareilles lois serait, par le fait même, se mettre en révolte contre elle ; refuser, quand on le pourrait, de remplir cette obligation, serait à la fois montrer bien peu de cœur et se rendre coupable d'une injustice qui aurait les conséquences les plus graves.

La dîme est une dette légitime et sacrée ; c'est la compensation des services nombreux que le prêtre rend à ses paroissiens, à leurs familles et à leurs enfants. Refuser sans raison de payer cette dette, aussi bien que refuser de s'acquitter de n'importe quelle dette un peu considérable, met le chrétien dans l'impossibilité de recevoir les sacrements.

Dans ce cas, ce n'est vraiment pas le curé qui éloigne des sacrements, mais c'est le pénitent lui-même qui se rend indigne de les recevoir, en refusant de se conformer à la loi de Dieu et de son église.

Si donc vous ne pouvez pas payer votre dîme, du moins avertissez-en votre prêtre et promettez-lui de vous mettre en règle dès que vous le pourrez.

XIX° *J'ai des enfants de 8 et 9 ans. Ils ne se sont pas encore confessés. — Suis je en faute ?*

Des enfants de cet âge sont capables de commettre des péchés, parce qu'ils ont le discernement du bien et du mal. S'ils n'examinent pas leur conscience, le démon pourrait bien leur faire prendre des habitudes mauvaises, dont ils se déferaient difficilement plus tard. Vous avez donc le devoir de les conduire à confesse.

De plus, si vous ne les accoutumez pas de bonne heure à accuser leurs péchés avec sincérité, ces enfants sentiront beaucoup plus de peine à se confesser à 10 ou 12 ans. Ils auront peut-être alors des choses pénibles à dire, et qui sait si la honte ou la peur ne leur fermera pas la bouche ?

Enfin, le ministère du prêtre au confessionnal, étant surtout un ministère de conseiller, il expliquera la loi de Dieu, il enseignera à vos enfants leurs devoirs envers Dieu et envers leurs parents, il leur dira comment résister aux passions naissantes. Ces avantages sont considérables ; ils entretiennent chez l'enfant la crainte d'offenser Dieu tout en le préparant à faire une bonne première communion.

Instruisez donc vous-même vos enfants de ce qu'il faut pour la confession, puis amenez-les au prêtre.

Avant la confession, prenez bien garde de ne pas les effrayer en leur faisant croire que le prêtre les grondera pour leurs petits méfaits d'enfant.

Après la confession, n'interrogez jamais vos enfants sur ce que le prêtre leur a dit en confession. Respectez le secret de la conscience, même chez les tout petits enfants.

XX° *Mon curé ne parle pas français, moi je parle très peu anglais, que faire ?*

Dites ce que vous pourrez en confession, puis demandez pardon, en général, de tous vos péchés passés. Quand vous rencontrerez plus tard un prêtre qui parlera français, vous compléterez votre confession.

XXI° *J'ai négligé volontairement d'accomplir ma pénitence.*

Si elle vous avait été donnée pour des péchés mortels, vous avez fait une faute grave en la négligeant, parce qu'il y avait pour vous obligation grave de l'accomplir. Si vous l'aviez reçue pour des péchés véniels seulement, la gravité de l'obligation n'existe plus.

XXII° *Je l'ai oubliée. — Que faire ?*

Si vous ne pouvez pas savoir du confesseur quelle pénitence il vous donna, il n'y a rien à faire, parce qu'il est désormais impossible d'accomplir cette pénitence.

Pourtant, en pratique, voici ce qu'on peut conseiller : à votre prochaine confession, dites au prêtre : " La fois pré- " cédente j'ai oublié ma pénitence, et j'avais accusé des pé- " chés graves......" Le prêtre alors vous indiquera quelle pénitence vous pouvez faire.

XXIII° *Je n'ai pas fait ma pénitence tout de suite après la confession.*

Il est toujours mieux de s'acquitter de sa pénitence immédiatement après la confession, afin de ne pas s'exposer à l'oublier ; mais cela n'est pas obligatoire. Pourvu que vous l'accomplissiez en temps convenable vous êtes en règle.

XXIV° *J'ai fait ma pénitence en péché mortel. — Ai-je satisfait à mon obligation ?*

Oui, parce que vous avez fait l'œuvre qui vous avait été enjointe.

XXV° *Je trouve ma pénitence trop pénible. Ne pourrai-je pas la faire changer ?*

Vous pouvez prier votre confesseur de vous en donner une autre, ou même vous adresser à un autre prêtre, mais, dans ce cas, vous aurez à lui faire connaître la pénitence qu'on vous avait imposée, ou à lui dire vos fautes graves, au moins en général.

XXVI° *Je crains toujours de ne pas avoir de contrition...... Je ne sens rien.*

La contrition n'est pas une affaire de sentiment, mais bien une question d'intelligence et de volonté ; elle n'est pas une émotion du cœur, mais un acte de la volonté se décidant, pour des motifs de foi, à changer de conduite et de direction. Nous craignons de ne pas avoir de contrition à confesse, voyons donc ce qu'est la contrition surnaturelle et comment elle se produit dans l'âme.

Quelques motifs qui préparent la contrition.

Après votre examen de conscience, quand vous avez vos péchés mortels sous les yeux, avez-vous réfléchi aux conséquences de votre conduite ? Vous êtes-vous dit :

Par ces péchés mortels, j'ai perdu tous les avantages que le saint baptême m'avait donnés. Je n'ai plus Dieu pour Père, ni JÉSUS pour Sauveur, ni MARIE pour Mère......

Je n'ai plus aucun droit au ciel. Si je mourais avec ces péchés sur la conscience, je ne pourrais pas réclamer une place en paradis ; je l'ai vendue pour satisfaire mes passions.

J'ai aussi livré au démon toutes les bonnes œuvres que j'avais faites durant ma vie, tous les mérites que j'avais acquis. Il ne me reste plus rien.......

Au tribunal de Dieu, je suis maintenant un condamné à l'enfer, j'ai choisi librement, à la place de JÉSUS, le démon pour mon maître, j'obéis à sa loi, je prends ses mœurs et ses habitudes, je me façonne à son image et ressemblance ; si je mourais dans ces conditions, je devrais le suivre en enfer et partager son malheur éternel......

Un peu plus tôt, un peu plus tard la mort viendra...... la mort et le jugement ! Donc, encore quelques années de cette vie libre et déréglée, puis, au lieu du ciel avec ses joies et son bonheur sans fin, j'aurai en partage l'enfer avec ses séparations, ses tourments, ses feux et son désespoir, sans fin, eux aussi......

Suis-je donc décidé à accepter pareil sort ? Ma résolution est-elle prise de me damner volontairement ? .... Non, certes, je ne veux pas une si triste fin, ni une destinée si lamentable...... Il me faudra donc un jour ou l'autre changer de vie, me convertir...... parce que je suis actuellement sur le chemin qui me mènerait sûrement à la damnation éternelle......

JÉSUS, dans sa bonté, m'offre aujourd'hui de me pardonner mes fautes et de me rendre ma place au ciel, à condition que je change de vie et que j'observe désormais ses commandements.........

Eh bien, oui, je le ferai.

Je veux réformer mes habitudes.

Je veux observer la loi de Dieu.

Je veux fuir les occasions et me séparer des compagnies qui me ruinaient.

Je me suis trompé dans le passé, mais, avec la grâce de Dieu, je suis décidé à ne plus me tromper dans l'avenir et à prendre les moyens de ne plus me tromper. Je prierai...... Je me confesserai...... Je communierai......

Quand vous êtes allé à confesse, si telles ont été vos dispositions, vous avez eu réellement une contrition sincère et véritable.

Encore une fois, la contrition n'est pas une question d'émotion et de sensibilité, c'est une affaire d'intelligence surnaturelle et de volonté. Si Dieu vous donne un regret sensible de vos fautes qui aille jusqu'à toucher le cœur et à faire verser des larmes de repentir, remerciez-le de cette grâce ; mais s'il vous le refuse, ne vous inquiétez pas. Vous pouvez avoir une vraie contrition surnaturelle sans éprouver aucune de ces émotions qui viennent de la sensibilité.

XXVII° *Non seulement je n'ai aucun regret sensible, mais même je souhaiterais de pouvoir continuer une vie libre et sensuelle...... cela m'effraie.*

Ces impressions viennent de la partie inférieure de votre

âme, et ces désirs sont la voix des passions qui cherche à étouffer la voix de Dieu. La lutte se fait en vous, entre la chair et l'esprit, entre la sensibilité qui s'efforce de garder les positions conquises et l'acte d'intelligence et de volonté qui voudrait les lui faire abandonner. Malgré ces agitations intérieures, vous pouvez néanmoins avoir la contrition de vos péchés, si vous êtes résolu, malgré les répugnances de la sensibilité, à prendre les résolutions dont nous avons parlé au paragraphe précédent.

Il vous arrive ce qui arrive nécessairement à tout homme qui veut se convertir. La vieille nature voudrait continuer à satisfaire ses passions, elle répugne à toute résolution qui arrêtera sa liberté et lui refusera ce qui plaisait tant à ses inclinations naturelles, mais la foi nous montre la nécessité de changer, si nous voulons sauver notre âme. Elle nous presse de réformer notre vie et nos habitudes. C'est le temps de la grande lutte...... entre Dieu et le démon : celui-ci cherchant à nous retenir dans le mal qui nous est agréable, celui-là s'efforçant de nous ramener au bien, même au prix de sacrifices pénibles à notre sensibilité.

Oui, la vraie conversion demande toujours des sacrifices. Un homme ne se décide pas à briser des liens coupables, mais chers à son cœur, à réformer des habitudes devenues en lui une seconde nature, sans qu'il lui en coûte beaucoup. Se convertir et se résoudre à souffrir, c'est la même chose.

Ne vous souvient-il pas d'Augustin ? Ne savez-vous pas par quelles luttes il passa, quelles angoisses de cœur il ressentit, quand, sollicité par la grâce de Dieu, il entendait encore en lui la voix des passions qui l'avaient séduit pendant tant d'années ? Le cœur et la sensibilité résistaient et s'efforçaient d'empêcher la volonté de prendre une résolution définitive. Enfin la grâce l'emporta...... Augustin, imposant silence à son cœur et à ses sens, leur fit accepter les résolutions que la foi lui avait dictées. Il devint un saint. Voilà comment un homme se convertit.

Si donc, malgré les réclamations de la sensibilité, vous

forcez bravement votre cœur à se soumettre aux sacrifices que Dieu lui demande, si vous êtes décidé à quitter des compagnies mauvaises, à lutter contre des habitudes déréglées, à employer les moyens pour observer la loi de Dieu ; vous avez une véritable contrition, lors même que votre sensibilité serait toute bouleversée par la résolution que vous venez de prendre.

XXVIII° *Mais je retombe encore souvent dans les mêmes fautes...... Cela ne prouve-t-il pas que je n'ai point eu la contrition ?*

Nullement, la conséquence ne suit pas. Parce qu'un malade a une rechute, direz-vous qu'il n'avait pas réellement l'intention de guérir quand il prenait les remèdes du médecin ?

Saint Pierre et les autres Apôtres, lorsqu'ils protestaient qu'ils n'abandonneraient jamais Notre-Seigneur, fallût-il mourir avec lui, n'étaient-ils pas sincères ? Pourtant, quelques heures plus tard, tous prenaient la fuite et Pierre reniait son divin Maître par trois fois.

La rechute dans le péché montre seulement que nous sommes bien faibles, que nos résolutions ont besoin d'être affermies, qu'il nous faut avoir une grande défiance de nous-mêmes, mais elle ne prouve nullement que nos confessions précédentes aient été mauvaises, par manque de contrition.

L'homme qui se confesse ne peut pas dire : "— Je ne " retomberai plus jamais dans ce péché................ Mais il peut et doit dire : " Je ne veux plus retomber jamais " dans ce péché. Je regrette d'y être tombé.... et je suis " disposé à employer tous les moyens nécessaires pour " l'éviter." C'est là aussi tout ce que Notre-Seigneur nous demande.

Dans le sacrement de pénitence, l'absolution est en soi un acte complet, un jugement définitif, entièrement indépendant de ce qui peut le suivre. Pour l'apprécier, il suffit de

nous demander si nous étions sincères au moment même où nous promettions d'amender notre vie.

L'instant présent seul nous appartient, l'avenir est le secret de Dieu. La mort peut nous frapper immédiatement après la confession (on en a vu des exemples) ou peu de temps après. Dans ce cas, la résolution prise à confesse n'aura pas eu le temps de changer. Si la vie se prolonge, il est possible qu'elle s'affaiblisse et cède encore devant la tentation, mais cette faiblesse prouve-t-elle que cette résolution n'était pas sincère? Nullement.

Autre chose est de *prévoir* ce qui pourra arriver et autre chose de le *vouloir* actuellement. Un homme, livré depuis longtemps à des habitudes mauvaises, peut prévoir, au moment de sa confession, que si Dieu le laisse vivre, il est fort probable qu'il retombera encore dans ses habitudes, bien qu'actuellement, il soit bien décidé à ne plus retomber. Cette prévision n'empêche pas sa confession d'être bonne.

Prévoir est un acte d'intelligence. *Vouloir*, un acte de la volonté, et Dieu ne demande que celui-ci au pécheur.

C'est ce qu'enseigne saint François de Sales :

"Il est constant, dit ce grand saint, que quelques chutes
" aux péchés mortels, pourvu que ce ne soit pas dans le des-
" sein d'y croupir, ni avec endurcissement au mal, n'empê-
" chent pas que l'on ait fait progrès en la dévotion...... Il
" ne faut nullement perdre courage, mais avec une sainte
" humilité, s'accuser, demander pardon et invoquer le
" secours du ciel........."

"Si les premières résolutions ne vous ont pas du tout
" affermis, les secondes et les troisièmes vous affermiront
" davantage, et enfin, *à force de se résoudre souvent, on de-*
" *meure tout-à-fait résolu.*" (Opuscules, Dem. XVII.)

Quand un homme se convertit, il doit se prendre tel qu'il est, et non pas tel qu'il voudrait être. S'il suffisait d'une bonne résolution pour donner à notre vie une orientation immuable, si un sincère désaveu déracinait de notre âme toutes les habitudes mauvaises, s'il n'y avait qu'à dire une

bonne fois pour toutes : " Je ne veux plus pécher, je ne " pécherai plus désormais," peu de chrétiens refuseraient de prendre une telle résolution. Mais il n'en va pas ainsi. La seule chose qui soit en notre pouvoir, comme aussi la seule disposition que notre Père exige pour nous pardonner nos fautes, c'est que nous disions du fond du cœur : " Mon " Père, j'ai péché contre le ciel et contre vous, je le vois, " je faisais fausse route, j'ai eu tort de mettre votre loi de " côté et je le regrette...... Je suis décidé à l'observer " désormais et, avec votre grâce, je prendrai les moyens " de réformer ma vie."

Quand un homme a été durant de longues années le serviteur docile de ses passions, que, par des actes répétés, il les a, pour ainsi dire, fait passer dans sa constitution, il est moralement certain qu'il ne s'en débarrassera pas tout d'un coup, par un seul acte de sa volonté. La lutte sera longue et difficile, et par conséquent, elle aura ses alternatives de victoires et de défaites. Ce ne sera ni dans un mois, ni dans un an, qu'il parviendra à transformer une nature viciée par l'habitude du péché. Mais que cet homme, sans se laisser décourager par des chutes temporaires, se relève promptement ; qu'il continue de prier, de vouloir le bien, d'aller à confesse, et, peu à peu, la grâce de Dieu secondant sa bonne volonté, lui assurera une victoire définitive sur ses passions.

Un apprenti ne devient pas maître du premier coup ; il doit y mettre du temps et de la patience. De même aussi, on ne devient pas un saint dans un jour ; il faut savoir s'y reprendre à plusieurs fois, et grâce à une persévérance humble mais tenace, l'on arrive enfin à régler et à gouverner les forces de son âme. Trois ans durant, les Apôtres, sous la direction immédiate de JÉSUS, travaillèrent à se sanctifier. Pourtant que de faiblesses, que de fautes ne commirent-ils pas ? Mais ils persévérèrent et finirent par devenir des saints, tous...... à l'exception de Judas qui se découragea et se perdit. Le même découragement, hélas ! empêche nombre de pécheurs de réussir dans l'œuvre de leur conver-

sion. Après leur confession de Pâques, ils font des efforts pendant quelque temps, mais l'habitude l'emporte encore, ils retombent. Au lieu de se relever aussitôt et de raffermir leurs résolutions par une bonne confession, ils s'éloignent de Dieu et bientôt la passion reprend sur leur âme une influence plus grande que jamais. Que ne se sont-ils souvenus du conseil si sage de saint François de Sales : "......Si les pre-
" mières résolutions ne vous ont pas du tout affermis, les
" secondes et les troisièmes vous affermiront davantage et
" enfin, à force de se résoudre souvent, on demeure tout-à-
" fait résolu."

XXVIX° *Mais je suis retombé immédiatement......... Je crains de n'avoir pas eu de sincère contrition.*

Il peut se faire, en effet, que la manière dont les rechutes se produisent, donnent de graves doutes sur le sérieux de la confession. Pour éclaircir ce point, veuillez répondre aux questions suivantes :

Dans votre confession de Pâques, vous avez accusé des fautes graves et extérieures ; par exemple, d'avoir souvent manqué la messe par votre faute — de vous être enivré en allant boire aux auberges — d'avoir péché contre la pureté, en fréquentant de mauvaises compagnies, en vous exposant à des occasions dangereuses.........

Vous aviez promis d'éviter ces occasions, de prier, de vous approcher des Sacrements....... Avez-vous tenu ces promesses ?

— Avez-vous prié ? — Non.

— Avez vous encore manqué la messe par votre faute ?

— Oui, le dimanche même qui suivit ma confession.

— Etes-vous retourné à l'auberge ?

— Oui, dès la même semaine.

— Avez-vous continué à fréquenter les mauvaises compagnies dangereuses, à vous exposer aux mêmes occasions de péché ?

— Oui.

— Et vous n'êtes pas retourné à confesse durant l'année ?

— Non. Du reste, voilà bien du temps que je ne me confesse qu'à Pâques. Je fais toujours les mêmes promesses, mais toujours aussi ma confession est la même.

Dans ces conditions-là, je n'oserais pas affirmer absolument que la contrition a fait défaut, mais je dis que vous ayez les raisons les plus graves de croire que vos confessions ont été mauvaises, parce que, d'après vos propres aveux, il est difficile d'admettre une résolution sérieuse de changer de vie en présence d'une pareille conduite.

Nous l'avons dit : la conversion d'un homme est chose difficile et pénible ; c'est une époque qui marque dans la vie. On se souvient toujours de la vive lumière qui nous fit voir clair dans notre conscience...... de l'horreur qui saisit notre âme à la vue de péchés si nombreux et si graves...... On se souvient de l'impression que fit alors sur l'âme la pensée de la mort, du jugement, de l'enfer...... de la terrible lutte qui s'engagea entre la grâce de Dieu nous montrant les sacrifices à accomplir et les passions du cœur se soulevant furieuses pour s'opposer à ces sacrifices. On se souvient aussi de la joie qui suivit le triomphe de la grâce...... de la paix profonde qui se répandit dans l'âme, après une bonne confession, de la générosité avec laquelle on se mit, dès lors, à repousser les attaques de l'ennemi.........

Les effets d'une conversion véritable encouragent longtemps l'homme et le soutiennent dans la lutte. Si, par surprise, il lui arrive encore de tomber, il se relève aussitôt et raffermit ses résolutions. Il a trop peur de se voir enlacé de nouveau dans les mêmes liens ! d'avoir à repasser encore par les peines et les angoisses qu'il éprouva au temps de sa conversion. Vous figurez-vous Madeleine, pardonnée par JÉSUS, reprenant aussitôt après sa vie criminelle et dégradée ? Vous figurez-vous Pierre reniant une seconde fois son Maître ? Augustin sorti victorieux de sa longue et terrible lutte avec ses passions, se rejetant immédiatement après dans la même corruption ? Vous-même, si vous aviez été sur le point de périr en longeant un précipice, seriez-vous disposé à repasser par le même chemin et à vous exposer au

même danger ? Prenez garde ! Rappelez-vous la terrible parole de saint Paul : "On ne se moque pas de Dieu." Soyez sérieux dans vos confessions ; n'allez pas chercher une condamnation là où Notre-Seigneur vous offrait la réconciliation et le pardon.

XXX° *Le souvenir de mes péchés me revient toujours à l'idée, je ne suis pas tranquille, cela me décourage.*

Rappelons d'abord quelques vérités qui nous aideront à mieux comprendre la réponse à ces difficultés.

1° Quel que soit le nombre des fautes qu'on accuse à confesse et leur gravité, JÉSUS ne regarde que les dispositions du cœur. S'il y voit une contrition sincère, il pardonne aussi facilement mille péchés mortels qu'un seul. L'enfant prodigue, Magdeleine et le bon larron n'en sont-ils pas des exemples ?

2° Une seule bonne confession efface absolument tous les péchés mortels du passé. Quand donc une personne peut se dire en conscience : "A telle époque de ma vie, dans telle " circonstance, j'ai fait une confession sérieuse, j'étais bien " disposée, j'avais certainement l'intention de changer de " vie ;" cette personne peut se dire en même temps : "D'après " la promesse de N.-S., *tous mes péchés passés sont pardonnés*, " je n'ai plus besoin de les accuser de nouveau. Il ne me " reste qu'à remercier Dieu de sa bonté, et à le mieux ser- " vir à l'avenir."

Ceci bien compris, venons maintenant à la difficulté.

Le souvenir de mes péchés me revient toujours à l'idée, je ne suis pas tranquille, cela me décourage.

Il y a deux manières de se rappeler les fautes passées ; l'une est mauvaise et vient du démon, nous devons la repousser comme une tentation ; l'autre est bonne et vient du bon esprit, il nous faut la recevoir comme une grâce qui nous aide à rester dans le chemin droit. La première nous porte à la tristesse, au découragement, au désespoir. La seconde nous remet nos péchés sous les yeux, mais sans

trouble, sans inquiétude, seulement pour nous faire admirer la bonté de Dieu et nous encourager à réparer et à persévérer dans le bien.

Pour mieux saisir l'action du démon dans ces tentations de découragement, rendons-nous bien compte de l'effet produit sur nous par le péché commis et le péché pardonné.

Le plus souvent, le péché est un acte extérieur. Il s'accomplit sous l'impulsion d'une passion violente qui met en émoi et l'imagination et la sensibilité ; par conséquent, il laissera dans ces deux facultés des traces profondes et persistantes. Le pardon des péchés est, au contraire, un acte moral, insensible, intérieur, qui ne produit sur nous aucune impression sensible. Il est donc aisé de comprendre comment la certitude physique de nos fautes sera nécessairement bien plus vivace en nous que la certitude morale du pardon obtenu, et comment aussi le souvenir que nous en gardons est bien plus impressionnant que celui de l'absolution qui remit notre âme dans l'ordre. Mais nous ne devons nous laisser influencer, ni par l'imagination, ni par la sensibilité qui ne dépendent pas de notre volonté. Quand la conscience nous rend le témoignage que nous avons voulu faire une bonne confession, ayons pleine confiance dans les promesses de N.-S. Regardons le passé comme réglé et ne nous en souvenons plus que pour remercier et réparer.

Parfois des personnes plus naïves qu'éclairées, souhaitent d'oublier entièrement leurs fautes passées. D'abord la chose est impossible. Ensuite fut-elle possible, il ne faudrait pas la souhaiter. Le souvenir de nos fautes passées nous rend, en effet, des services. Il excite notre reconnaissance pour la patience de Dieu et sa bonté. Il nous prémunit contre de nouvelles chutes. Il nous aide à avoir une vraie humilité et nous rend plus indulgent pour les péchés du prochain . . . En présence d'un coupable, nous nous souvenons de la parole de JÉSUS : " Que celui d'entre vous " qui est sans péché, lui jette la première pierre."

Aussi de tout temps, les grands pécheurs, se souvenaient-

ils sans cesse de leurs péchés passés. David nous a laissé les psaumes de sa pénitence, saint Augustin ses humbles confessions, saint Pierre son repentir et ses larmes. Elles étaient si abondantes que, d'après la tradition, elles avaient tracé comme deux sillons le long du visage de l'apôtre. Mais tous ces pénitents se rappelaient leurs fautes sans trouble et sans découragement. Ils trouvaient, au contraire, dans ce souvenir, les motifs les plus solides de confiance et d'amour. Ils bénissaient la bonté de Dieu, exaltaient sa patience, chantaient ses miséricordes et trouvaient dans ces fautes un stimulant pour leur zèle, un aliment à leur amour. Imitons-les. Nous tirerons ainsi le bien du mal et nous nous encouragerons de plus en plus à faire des bonnes œuvres pour réparer les mauvaises et témoigner à JÉSUS notre Sauveur, notre reconnaissance et notre amour.

Ecoutez ce que dit à ce propos le Vénérable Père de la Colombière, l'apôtre de la dévotion au Cœur de JÉSUS :

" Quels fruits, dit-il, ne produit pas dans une âme sincè-
" rement convertie la vue continuelle de ce temps perdu ou
" mal employé." Ils sont quelquefois si sensibles qu'on
" trouve enfin que cette perte est devenue avantageuse, et
" qu'il y a lieu de douter si le repentir qu'elle cause ne vaut
" pas plus que l'innocence qu'on voudrait avoir conservée.

" De cette vue naît, en premier lieu, une humilité pro-
" fonde, cette vertu qui est la base et l'ornement de toutes
" les autres vertus, qui prépare l'âme aux dons les plus
" précieux et qui les conserve en elle contre les artifices de
" ses ennemis.

" En second lieu, c'est la vue de ce passé et de l'abus
" qu'on en a fait, qui met dans un si grand jour à nos yeux
" la patience, le zèle, la bonté de notre Dieu qu'il n'est plus
" en notre pouvoir de ne pas l'aimer ou de ne l'aimer que
" froidement.

" De là vient cette facilité à souffrir avec patience les
" plus grands maux, parce qu'on sait qu'on les a mérités,
" cette ferveur à pratiquer le bien, pour remplacer celui
" qu'on a négligé de faire.

" Ainsi, il arrive souvent, comme l'a remarqué S. Gré-
" goire, que notre vie est d'autant plus sainte qu'elle a été
" quelque temps plus déréglée . . . ainsi les derniers
" venus passent souvent les premiers, selon le mot de l'Evan-
" gile . . . les femmes prostituées devancent dans le
" royaume des cieux les plus réguliers des Pharisiens, et
" saint Paul, après avoir persécuté les apôtres, s'étant joint
" à eux, a plus travaillé et, par conséquent, plus mérité que
" tous les autres." (IIème Serm. pour la Circonc. IIe partie.)

XXXI° *Mais j'ai commis tant de péchés et des péchés si graves !...... Quand je pense à cela, j'ai peur......*

Je vous ferai une réponse qui vous paraîtra d'abord bien étrange, mais je la crois parfaitement exacte. Plus nombreuses furent vos fautes, plus grave leur malice, plus inébranlable aussi doit être aujourd'hui votre confiance en Dieu et plus assurée votre espérance du salut. Comment cela ? Le voici.

Après chaque péché mortel, la justice de Dieu a dû passer condamnation contre vous, si la mort vous eût saisi en cet état, vous étiez damné à jamais. Et le démon ne cessait alors de demander à Dieu la permission de vous frapper. Il ne l'a pas obtenue. La miséricorde divine vous a protégé, elle vous a attendu, elle vous a laissé le temps et les moyens de vous convertir. Ne voyez-vous pas dans pareille conduite, la preuve d'une affection toute spéciale de JÉSUS pour votre âme ? Tant d'autres pécheurs, moins coupables que vous, se sont cependant vu refuser un si grand avantage ! En vous pardonnant des pechés si nombreux et si graves, le Sauveur ne vous a-t-il pas montré une miséricorde admirable ? Ce fut la remarque qu'il fit lui-même à propos de la conversion de Madeleine, de l'enfant prodigue et de Zachée.

Il y a plus. Une miséricorde si extraordinaire doit aussi vous inspirer une extraordinaire confiance dans la protection de votre Père et dans les secours qu'il vous donnera pour

vous sauver. S'il eût cherché l'occasion de vous damner, ne la lui avez-vous pas offerte par vos péchés, des centaines, peut-être même des milliers de fois? Il n'a pas voulu en profiter. Il a continué, au contraire, à vous accorder ses grâces, à vous protéger, à vous attendre.... Enfin, après de longues années de patience, il a atteint son but et vous êtes revenu dans le bon chemin. Aujourd'hui donc que vous êtes converti, aujourd'hui que vous cherchez sérieusement à réparer le passé par de bonnes œuvres, votre Père vous abandonnera-t-il, lui, qui durant tant d'années vous empêcha de tomber dans les enfers? Vous y précipitera-t-il au moment même où vous commencez à désirer d'aller au ciel. Les mères de la terre gardent toujours en leur cœur une affection spéciale pour l'enfant infirme ou maladif qui leur causa jadis le plus d'inquiétude et réclama une part plus grande de dévouement et de sacrifices. Il en est de même du Cœur de JÉSUS.

Le P. Guilloré, S.J., l'auteur de conférences spirituelles fort estimées, exprime la même pensée en ces termes :

" Si ce Dieu miséricordieux, dit-il, a toujours différé de " vous châtier, quand vous viviez dans vos crimes, il est " maintenant impossible qu'il vous châtie, renonçant à vos " vices et à vos iniquités. Il n'a pas reculé et éloigné " ses châtiments lorsque vous étiez son ennemi, pour vous " châtier, étant converti et son ami." (Conf. spir. p. 574.)

Ayez donc toute confiance en la bonté de Dieu. Plus grandes furent vos fautes, plus grande aussi doit être aujourd'hui votre confiance et votre reconnaissance.

XXXII° *J'ai commis trop de péchés...... Je ne puis pas être pardonné.*

Qui a dit cela? Dieu ou le démon? Certainement Dieu n'a jamais parlé de la sorte. Vos péchés sont-ils donc plus nombreux que ceux de l'Enfant Prodigue ou du bon Larron qui passa sa vie entière dans le mal? Pourtant l'un et

l'autre obtinrent leur pardon dès qu'ils se repentirent. N.-S. a-t-il donc mis des bornes à sa miséricorde et des limites au nombre de fautes qu'il pouvait pardonner aux hommes ? S'il ne l'a pas fait, de quel droit vous arrogez-vous pareille autorité ? Pourquoi vous imaginer qu'un homme a plus de puissance pour pécher que le Dieu du Ciel en a pour pardonner.

Pesez bien les paroles suivantes : " Les plus grands pé-" cheurs honorent, par-dessus tous les autres, les grandes " miséricordes de Dieu...... parce que sans eux, nous igno-" rerions jusqu'où elles peuvent aller.

" Ne pas espérer le pardon est le plus grand blasphème " que vous puissiez faire contre Dieu, eussiez-vous commis, " seul, tous les péchés du monde.... parce que par le péché " de désespoir vous faites Dieu ou impuissant ou impie, lui " ravissant ainsi, autant que possible, ou sa puissance ou sa " bonté.

" En disant que vos péchés sont trop grands pour être " pardonnés vous lui ôtez cette puissance infinie qui peut " remettre des péchés infiniment au-delà, et sans bornes et " sans nombre. N'est-ce pas là un blasphème ?

" Si vous reconnaissez cette puissance.... mais que vous " désespériez d'avoir le pardon de vos fautes, vous ôtez à " Dieu cette bonté prodigieuse qui a plus de douceur à par-" donner que l'excès de vos crimes n'a d'horreur pour " l'irriter. N'est-cepas là encore un blasphème ?" (Guilloré. Conf. spir. p. 574.)

Nous raisonnons vis-à-vis de la justice divine comme nous le faisons pour la justice humaine. Plus nombreux et plus graves sont les crimes d'un coupable, plus cette justice devient sévère, implacable, inexorable, et plus aussi disparaissent toutes chances de pardon. Mais nous oublions qu'en Dieu, à côté de la justice, il y a la miséricorde, et le temps présent est celui où Dieu peut montrer à l'admiration des anges et des saints l'immensité infinie de cette miséri-

corde, tandis que l'éternité est réservée à l'immensité de la justice.

Notre Seigneur disait à sainte Catherine de Sienne :

" Les pécheurs qui, par l'énormité de leurs péchés, désespèrent de ma miséricorde, m'offensent plus grièvement " par ce seul péché que par tous les autres qu'ils peuvent " avoir commis, car ils méprisent ma miséricorde et ma " bonté et lui font un tort extrême."

" Si, au contraire, ils avaient recours à mon divin Cœur, " ils en ressentiraient aussitôt les effets admirables, et se " verraient délivrés de leurs maux, parce que la miséricorde " de mon Cœur est infiniment plus grande que tous les " péchés qui ont été commis et qui peuvent l'être par toutes " les créatures imaginables." (V. Mess. du S. C. 1863, p. 87.

***

" O homme, qui considère le nombre de tes péchés, disait " saint Augustin, pourquoi ne considères-tu pas aussi la " puissance du céleste médecin. Dieu ayant la volonté de " pardonner puisqu'il est tout puissant, n'est-ce pas te fermer " la porte de sa divine clémence que de croire qu'il ne veut " pas ou ne peut pas te pardonner?" (Sermon 48).

" Dieu fait tant de cas de la pénitence, dit à son tour saint " François de Sales, que le moindre repentir, pourvu qu'il " soit vrai, lui fait oublier toutes sortes de péchés, de ma- " nière que si les damnés et les démons mêmes pouvaient " avoir le repentir, tous leurs péchés leur seraient remis. " N.-S. ne pria-t-il pas son Père pour ceux qui le cruci- " fiaient? Pour nous faire connaître que quand nous l'au- " rions crucifié de nos propres mains, il nous pardonnerait " bien volontiers, si nous nous en repentions." (Avis aux Conf., ch. 1, § 2).

La Communion

PREMIÈRE PARTIE

Dispositions immédiates à la Communion

§ I. AVANT LA COMMUNION

Pour recevoir dignement la sainte Communion, l'Eglise demande, comme disposition de l'âme, l'état de grâce et même la réception du sacrement de pénitence, si on est tombé dans quelque péché mortel depuis sa dernière confession. Pour le corps, elle prescrit le jeûne naturel, depuis l'heure de minuit jusqu'au temps de la Communion, c'est-à-dire l'abstinence de toute nourriture et de tout breuvage, quelque minime qu'en soit la quantité.

Parfois les fidèles sont inquiets à propos de ce jeûne. Nous allons voir les principales difficultés qui se présentent.

I° *Je crains d'avoir mangé et bu quelques minutes après minuit. — Puis-je communier ?*

Oui, vous pouvez communier, parce que vous ne seriez obligé de vous en abstenir que si vous étiez bien certain d'avoir rompu le jeûne après minuit. Or vous n'avez pas cette certitude, vous pouvez donc communier.

II° *En me lavant la bouche le matin, je crains d'avoir avalé quelques gouttelettes d'eau...... Puis-je communier ?*

Oui, parce que ces gouttelettes d'eau mêlées à la salive ne constituent pas un breuvage proprement dit.

III° *En me lavant, je me suis aperçu que j'avais saigné des gencives ou de la langue, et je suis certain d'avoir avalé ensuite.*

Encore, dans ce cas, vous pouvez communier, car, pour rompre le jeûne, il faut prendre quelque chose de l'extérieur et sous forme de nourriture ou de breuvage.

IV° *J'ai goûté au lait...... à un remède de mon enfant, mais je n'ai pas avalé...... Puis-je communier?*

Oui, pour la raison précédente. On ne se nourrit pas en goûtant, pas plus qu'en respirant l'odeur de viandes qui sont à cuire sur le feu; mais seulement en s'incorporant la nourriture. Vous pouvez donc communier sans crainte.

V° *En me rendant à l'église, le vent était violent, j'ai avalé de la neige...... de la poussière...... des débris de feuilles..... même quelques petits moucherons qui volaient dans l'air.*

Tout cela n'est pas censé nourrir, par conséquent, vous pouvez donc communier.

VI° *J'ai l'habitude de fumer et même de chiquer avant d'aller à la communion. — Est-ce mal?*

La fumée ne rompt pas le jeûne, pas plus que le jus de tabac, pourvu qu'on n'en avale point. Cependant, il serait convenable de s'abstenir de fumer, et surtout de chiquer du tabac, quand on se prépare à recevoir la sainte Eucharistie.

VII° *Je suis arrivé en retard à l'église...... la messe était très avancée...... J'ai pourtant communié sans presque aucune préparation.*

Il n'y a pas d'obligation d'entendre la messe pour communier. On peut parfois, pour de bonnes raisons, commumunier en dehors de la messe, soit avant, soit après.

Il convient, sans doute, grandement, avant de recevoir Notre-Seigneur, de préparer notre âme quelque temps par la prière; et il ne faut pas y manquer; dans ce but en particulier, l'assistance au saint Sacrifice serait excellente, mais les seules dispositions essentielles requises sous peine de péché grave, sont l'état de grâce et le jeûne eucharistique depuis minuit.

VIII° *Je devais communier, mais je ne l'ai pas fait, parce que la veille je me suis impatientée avec mon mari...... mes enfants...... J'ai manqué à la charité...... Je craignais faire une mauvaise communion.*

Pour qu'une communion soit mauvaise, il faut recevoir Notre-Seigneur en état de péché mortel.

C'est le seul cas où la communion est sacrilège : " Le seul " péché mortel, dit saint Thomas, est un obstacle absolu à " la sainte Communion."

" L'on ne voit pas, dit Suarez, aucun Père qui ait ensei- " gné que pour communier dignement et avec fruit, il soit " nécessaire d'être dans des dispositions plus parfaites," ...... c'est-à-dire de ne pas avoir actuellement de péché grave sur la conscience. Or, depuis la dernière confession, quelques impatiences, quelques paroles peu charitables ne sont pas des péchés graves. Vous auriez donc pu et dû communier, après vous être humiliée de votre faute et avoir fait un acte de contrition.

C'est par de semblables exagérations que le démon détourne de la communion fréquente nombre de personnes pieuses dans les couvents. Pour quelques fautes légères, des manquements à la règle, des impatiences, des sentiments d'aigreur, l'absence de dévotion sensible, elles omettent leurs communions et se privent ainsi des avantages sérieux qu'elles en eussent retirés.

Est-ce donc vraiment le respect pour Notre-Seigneur qui motive pareille conduite ? Un père de famille accepterait-il une telle excuse de la part de ses enfants invités à s'asseoir à sa table ? N'y a-t-il pas là, au contraire, un prétexte à la paresse spirituelle et au relâchement ? Manquer des communions permises, à cause de pareilles raisons, est toujours regrettable pour les personnes pieuses, mais pour des religieuses, c'est souvent l'une des tentations les plus dangereuses.

Répétons avec saint Thomas : " Le seul péché mortel est " un obstacle absolu à la sainte Communion."

§ II. PENDANT ET APRÈS LA COMMUNION

IX° *En recevant la communion, l'hostie m'a touché aux dents.*

Il n'y a pas de mal à cela.

Elle s'est attachée à mon palais......

Détachez-là doucement avec la langue, mais sans la toucher du doigt.

En recevant la communion, l'hostie est tombée sur la nappe ou même par terre ; j'ai été tout bouleversé par cet accident.

Le fait est sans doute regrettable, mais il n'y a là aucune faute morale. Demeurez donc tranquille.

Dans une mission, le Père nous a dit de communier deux fois......je l'ai fait le même jour......

Vous avez mal compris......, le Père voulait vous dire de communier deux jours de suite, mais pas deux fois le même jour.

L'Eglise ne permet de recevoir Notre-Seigneur deux fois le même jour que si l'on communie en viatique la seconde fois.

X° *Après la communion, je ne fais pas d'action de grâces, mais je vais tout de suite à ma besogne ordinaire.*

Vous avez grand tort d'en agir ainsi. En ne faisant pas d'action de grâces, vous négligez le temps le plus favorable pour avancer les intérêts de votre âme et gagner de nombreux mérites. Jésus est alors présent en vous ; n'est-ce pas le moment de le bénir, de le remercier, de lui présenter vos demandes ? Il désire vous aider, c'est la visite d'un père à son fils, et vous n'avez pas un mot à lui dire, pas un remerciement à lui adresser ! Il vient guérir votre âme de ses maladies, et vous ne daignez pas les lui faire connaître ! Il veut vous parler du ciel et des joies qu'il vous y prépare, et vous n'avez pas le temps de l'écouter !......

Pourquoi donc traiter Notre-Seigneur de la sorte? Pourquoi agir avec une telle inconvenance?

Votre père, un homme riche et plein d'affection pour vous, vient vous visiter avec l'intention de vous faire de riches présents. Après l'avoir introduit dans votre maison, vous le laissez là seul et vous allez vaquer à vos occupations ordinaires. Que penserait-on d'une pareille conduite et qu'en penserait votre père?

Voilà pourtant comment vous en agissez avec Notre-Seigneur, en ne faisant pas d'action de grâces après la communion.

Vous mériteriez de recevoir la leçon que saint Philippe de Néri donna à un homme qui se préparait à quitter l'église, immédiatement après avoir communié.

Le saint appela en toute hâte deux enfants de chœur avec des flambeaux, et leur ordonna d'accompagner cet homme dans la rue. Etonné d'une pareille cérémonie, celui-ci en demanda la raison. — "C'est par honneur pour Notre-" Seigneur que vous portez en vous, que je vous fais accom-" pagner de la sorte," répondit le saint.

XI° *Mais je ne sais que dire durant l'action de grâces.*

Récitez lentement et avec piété les prières que vous savez par cœur, le Notre Père......, le Je vous salue MARIE......, le Je crois en Dieu......, les actes de foi, d'espérance et de charité.

Dites votre chapelet.

Arrangez-vous un choix de prières de l'Eglise et récitez-les après chaque communion.

Parlez à JÉSUS comme vous le feriez à un père, exposez-lui vos besoins, recommandez-lui votre famille, vos parents, vos enfants, vos défunts.

Faites la même chose pour la sainte Vierge qui accompagne Notre-Seigneur en votre cœur, pour votre ange gardien qui rend ses hommages à son divin Maître, joignez vos

prières aux siennes pour obtenir les grâces dont vous avez besoin, surtout la grâce suprême de la persévérance finale, qu'il faut demander à chaque communion.

Ainsi, vous vous assurerez des secours précieux et la communion produira en vous tous ses fruits.

---

§ III. COMMUNION PASCALE

XII° *J'ai communié durant le temps pascal, mais pas dans ma paroisse...... dois-je répéter ma communion ?*

Un précepte ecclésiastique commande à tous les fidèles de communier dans leur paroisse, au temps de Pâques, afin que le pasteur puisse connaître ses paroissiens et savoir quels sont ceux qui, en refusant de faire leurs Pâques, semblent vouloir se séparer publiquement de la sainte Eglise. Vous devez donc communier dans votre église paroissiale, à moins d'empêchement grave ou de dispense légitimement accordée.

XIII° *J'ai communié dans ma paroisse, mais sans avoir l'intention de faire mes Pâques...... je voulais faire une autre communion et j'en ai été empêché... Ai-je manqué mes Pâques ?*

Non. L'intention spéciale de faire ses Pâques n'est pas nécessaire. Dès lors que vous avez communié dans votre église, au temps pascal, vous avez satisfait au précepte.

XIV° *J'ai communié en viatique en temps de Pâques. Suis-je obligé à une autre communion ?*

Non, la première suffit.

XV° *J'ai négligé de faire mes Pâques.... J'en ai été empêché par des raisons légitimes...... Suis-je obligé de communier dans ma paroisse le plus tôt possible ?*

Oui, vous y êtes obligé. La limite du temps pascal ne termine pas l'obligation de communier que Notre-Seigneur

lui-même nous impose par ces paroles : ' ous ne mangez "la chair du Fils de l'homme,... vous n'aurez point la vie "en vous." Elle a simplement pour but de déterminer l'exécution du précepte divin.

Si donc, pour raisons de maladie ou de voyage, vous n'avez pu communier durant le temps pascal, vous êtes obligé de remplir ce devoir au plus tôt dans votre paroisse.

Si vous avez manqué vos Pâques par votre faute, l'obligation continue de peser sur votre conscience, et d'après la discipline du Concile de Latran, si vous mouriez ainsi, sans réconciliation, vous n'auriez aucun droit à la sépulture ecclésiastique.

DEUXIÈME PARTIE

DE LA COMMUNION FRÉQUENTE.

XVI° *Je communie une fois l'an. L'Eglise n'en demande pas davantage.*

Dans les premiers siècles, les chrétiens communiaient chaque fois qu'ils assistaient à la messe, c'est-à-dire tous les jours ; mais, cette ferveur étant venue à se refroidir, ils négligèrent la communion même pour un temps considérable. Ce fut alors que l'Eglise fixa une limite extrême, qu'on ne pourrait dépasser sans se rendre coupable de péché grave.

En 1215, le IVe Concile de Latran, après avoir rappelé les paroles solennelles de JÉSUS : "Si vous ne mangez la chair "du Fils de l'homme et si vous ne buvez son sang, vous "n'aurez pas la vie en vous," décréta que pour remplir ce précepte divin, tous les fidèles devraient communier au moins une fois l'an, dans le temps pascal.

Le but de la loi est donc d'obtenir par la crainte ce que l'amour et la bonne volonté ne suffiraient pas à faire accomplir. En communiant une fois l'an, le chrétien remplit stric-

tement son devoir, il est vrai, mais permettez-moi de vous adresser deux questions importantes : Par une seule communion annuelle, répondez-vous bien aux désirs de Notre-Seigneur ?— Espérez-vous pouvoir vous maintenir ainsi dans la vie chrétienne ?

Examinons l'une et l'autre de ces questions.

Répondez-vous bien aux désirs de Notre-Seigneur ?

Faisons une supposition : Dans la ville où vous résidez habite aussi votre père qui est riche et vous aime beaucoup...... Il vous dit : " Mon fils, viens me voir souvent, " tu me feras plaisir. A chacune de tes visites, je t'aiderai " non seulement de mes conseils mais aussi de ma bourse...... " Encore une fois, je t'en prie, viens me voir souvent......"

Si vous répondiez : " Mais certainement, mon père, j'accepte votre invitation, j'irai vous voir une fois l'an," montreriez-vous beaucoup de cœur et de bonne volonté ?

Jésus est notre Père. Il reste dans l'Eucharistie pour nous rendre les bons offices qu'il rendit jadis aux Juifs. Il veut être pour chacun de nous un instructeur céleste, un médecin, un bienfaiteur, un frère.

Par la communion :

1° Il augmente en nous la vie divine en nous faisant mieux comprendre et aimer les vérités de la foi ;

2° Il affaiblit par sa présence les passions du cœur ;

3° Il fortifie notre volonté et l'accoutume peu à peu à pratiquer les vertus chrétiennes ;

4° Il nous console et nous encourage ; c'est le travail de sanctification qui commence, l'union intime avec Jésus sur la terre qui doit avoir sa consommation au ciel.

Une seule communion par année vous assurera-t-elle ces avantages ? Vous n'oseriez point l'espérer, n'est-ce pas ? Mais surtout une seule communion par année suffira-t-elle pour vous maintenir dans la vie chrétienne et vous permettre de dompter vos passions ?

Vous n'avez point, je pense, la présomption de vous croire déjà un saint ? Votre vie extérieure est correcte, je le veux

bien, mais votre vie chrétienne ne laisse-t-elle donc rien à désirer? N'avez-vous aucune habitude mauvaise? aucun défaut à corriger? Ne négligez donc aucun de vos devoirs de chrétien? aucune de vos obligations comme homme marié, comme père de famille, comme citoyen? Comment pouvez-vous espérer de réformer pleinement ces habitudes mauvaises avec une communion seulement par année?

De vieilles passions, toujours actives et entreprenantes, ne se déracinent pas de l'âme par un simple acte de la volonté. La lutte est longue et opiniâtre; parfois on y éprouve des échecs partiels et l'on commet des fautes. Il importe donc à l'homme qui veut décidément se mettre dans l'ordre, de suivre de près les affaires de sa conscience, de se relever bien vite quand il tombe, de reprendre la lutte avec l'aide de Dieu. Encore une fois, comment cela sera-t-il possible avec une seule communion par année?

Ne vous souvient-il donc plus de l'expérience du passé? Sans doute, après vos pâques, vous avez fait pendant quelque temps des efforts pour résister aux tentations, mais l'habitude reprenant le dessus, vous a de nouveau fait commettre quelque péché grave. Au lieu de vous relever aussitôt, de raffermir vos résolutions par une confession et une bonne communion, vous avez remis cet acte de repentir à plus tard. . . . Bientôt une seconde chute, puis une troisième, puis une dixième, vous a fait retomber dans l'état où vous étiez auparavant.

" Un péché qui n'est pas effacé par la pénitence, dit saint " Grégoire, nous fait bientôt, par son propre poids, tomber " dans un autre péché."

Vous êtes donc de nouveau en péché mortel et vous allez rester jusqu'à votre prochaine confession, c'est-à-dire jusqu'à Pâques. Or, en cet état, sans parler des autres conséquences du péché grave, vous ne pouvez rien faire de méritoire pour le ciel; pas plus qu'un fils qui a déserté la maison paternelle, ne peut espérer de plaire à son père, tant qu'il ne sera pas rentré en grâce avec lui, pas plus qu'une loco-

motive déraillée ne saurait continuer son chemin tant qu'elle n'est pas remise sur la voie. Le temps vécu en péché mortel est du temps à jamais perdu pour l'éternité ! Lorsque vous établirez à Pâques votre bilan de l'année, voici ce que vous trouverez :

En état de grâce, un mois ; en péché mortel, onze mois.

Durant un mois j'ai travaillé pour le ciel.

Durant onze mois, j'ai donné mes œuvres au démon.

La balance est fortement du côté de l'enfer. . . . Et voilà des années et des années qu'il en est ainsi. . . .

Quand donc commencerez-vous sérieusement à gagner les mérites qu'il vous faudra à la mort pour réclamer une place parmi les saints ? Ne l'oubliez pas ; le ciel ne se donne gratuitement qu'aux enfants qui meurent avec le baptême, avant l'âge de raison. Il ne sera accordé aux autres qu'à titre de récompense et de mérites acquis. Notre Seigneur l'a déclaré : Chaque homme recevra une éternité heureuse ou malheureuse, selon ses œuvres.

Si vous ne vous maintenez habituellement en état de grâce, par la confession et la communion, vous arriverez à la mort les mains vides de bonnes œuvres et peut-être remplies, au contraire, d'œuvres de péché qui n'auront pas été effacées par la confession, ni réparées par la pénitence.

XVII° *Je n'ose pas communier souvent...... je n'en suis pas digne.*

— Si pour communier, je ne dis pas souvent, mais une seule fois, il fallait en être digne, qui donc oserait jamais s'approcher de vous, ô Seigneur JÉSUS ?

Quand vous viviez sur la terre, les Juifs qui vous invitaient à visiter leurs maisons, à s'asseoir à leur table, à guérir leurs malades, méritaient-ils pareilles faveurs ? Publicains et Pharisiens orgueilleux, leurs cœurs étaient dominés par les tristes passions qui dominent les nôtres ; leur vie valait encore moins que la nôtre. Cependant vous ne refusiez pas ces

invitations ; vous ne reprochiez pas à ces hommes l'indignité de leur vie, vous vous rendiez au contraire avec empressement chez ces pécheurs, vous preniez part à leurs festins, et vous guérissiez leurs malades. A ceux qui s'étonnaient d'une pareille conduite, vous répondiez simplement : " Je " suis venu, non pas pour les justes, mais pour les pécheurs... " Les malades, et non ceux qui se portent bien, ont besoin " du médecin."

Ainsi le Sauveur prenait les hommes tels qu'ils étaient : orgueilleux, voleurs, blasphémateurs, impudiques, afin de les délivrer de ces passions et de leur faire prendre les mœurs et les habitudes d'une vie nouvelle et sainte.

Telle est aussi la mission qu'il se propose dans la sainte communion. Il nous appelle d'une voix pleine de bonté : " Venez à moi, vous qui êtes fatigués, vous qui avez de la " peine, je vous soulagerai."

Allons donc à lui, tels que nous sommes avec nos misères et nos fautes. Plus grandes sont nos fautes, plus nous avons besoin de Celui qui pardonne. Plus fortes sont nos passions et nos habitudes mauvaises, plus souvent aussi ils nous faut recourir à la charité du médecin qui guérit. Plus profonde enfin est notre ignorance, plus nous devons entendre les leçons du Maître de la sainteté.

JÉSUS ne fait aucune distinction entre les hommes, il les appelle tous à lui, mais, selon la belle remarque de Bossuet, " les plus malheureux, sont les plus appelés."

Mgr de Ségur avait donc bien raison de dire : " La com" munion n'est pas une *récompense* de la sainteté acquise, " mais un moyen d'arriver à la sainteté, en conservant la " grâce et en l'augmentant."

Aux hommes qui, répondant à son appel, viennent le recevoir souvent dans la communion, JÉSUS ne demande qu'une seule chose : un bon cœur, c'est-à-dire la volonté de mieux faire et de régler leur vie selon ses conseils et ses enseignements. Avec cette disposition, il est sûr d'opérer la transformation de l'homme même le plus enfoncé dans le mal et d'en faire un saint.

XVIII° *Pour communier souvent, il faudrait aussi me confesser souvent... et cela me coûte trop.*

Ah ! voilà donc enfin la raison secrète et véritable qui empêche nombre d'hommes de communier souvent... Il faudrait se confesser et la confession est trop pénible ; on la diffère le plus possible. La confession, en effet, n'a rien de bien attrayant pour l'homme, puisqu'elle est un aveu de faiblesse et de culpabilité qui humilie toujours l'amour-propre. Mais enfin, il nous faut bien l'accepter, bon gré mal gré, puisqu'elle est la condition indispensable du pardon, le seul moyen efficace de nous corriger d'habitudes mauvaises.

Du reste, permettez moi de vous le dire, il y a encore une autre raison plus secrète et moins avouable qui éloigne bien des personnes du sacrement de Pénitence. La voici :

La confession fréquente, c'est la lutte en permanence contre les mauvais penchants de notre nature. Or, nous aimons à nous ménager des accommodements avec notre conscience, à nous accorder des trêves avec le devoir, afin d'avoir pour un temps, du moins, nos coudées franches.

La confession, c'est la surveillance des opérations de notre âme ; or, nous ne sommes pas fâchés de nous soustraire à un contrôle aussi fatigant.

Sans trop vouloir l'avouer, voici le raisonnement secret que se font en elles-mêmes les personnes qui se confessent rarement. " Si j'allais à confesse souvent, il me faudrait " réformer mes habitudes de jeu et de boisson... surveiller " mon humeur... m'occuper davantage de ma maison et " de mes enfants... Si j'allais à confesse souvent, je devrais " quitter plusieurs de mes habitudes mondaines... ne plus " aller souvent aux soirées et au théâtre... Je ne pourrais " plus entretenir avec telle et telle personne des relations " qui me sont agréables... La vie alors me semblerait trop " austère, trop sombre.

" Au contraire, en ne me confessant et en ne communiant " qu'une ou deux fois dans l'année, j'échappe à cette con-

" trainte si pénible...... Dans l'intervalle de mes confes-
" sions, je vis à ma fantaisie, quitte à accuser mes fautes
" quand le temps de Pâques sera venu......"

Mais y avez-vous jamais réfléchi sérieusement? Quels seront pour votre âme les résultats d'une pareille conduite? N'est-ce pas là envisager la confession et la communion pascale comme une sorte de formalité, qu'un honnête homme doit accomplir par convenance, au temps prescrit, pour avoir la paix dans sa famille, mais pas du tout comme une condition nécessaire à la vie chrétienne? " Je suis un catholique " pratiquant, je fais mes Pâques..." Et là dessus vous vous croyez parfaitement en règle avec Dieu et votre conscience?

" Je fais mes Pâques... C'est très bien, mais si vous prêtiez l'oreille à la voix de votre conscience, elle vous dirait :
" Aux environs de Pâques, il y a eu, il est vrai, quelques
" efforts pour prier et pour résister aux tentations dange-
" reuses...... quelque bonne volonté pour être un peu plus
" chrétien que de coutume...... Mais, après les Pâques tu as
" presqu'aussitôt repris les vieilles allures d'autrefois et les
" mêmes habitudes...... la même vie large et abandonnée au
" caprice, sans souci de la loi de Dieu et des devoirs d'un
" chrétien...... mêmes habitudes de blasphèmes et d'intem-
" pérance, mêmes fautes d'impureté, même négligence pour
" la prière et la messe du dimanche................................"

Au jour où il sera rendu à chacun selon ses œuvres, Dieu trouvera-t-il assez grande la part que vous lui faites dans votre vie? Pourra-t-il, au nom des bonnes œuvres accomplies, vous donner une place dans son Paradis?

L'important n'est pas de faire ses Pâques, mais de les bien faire. Mieux vaudrait pour vous ne pas communier, si vous n'êtes pas sérieusement décidé à changer de vie et à employer les moyens que le confesseur vous indiquera pour corriger vos habitudes mauvaises. Or, parmi ces moyens, se trouvent la confession et la communion fréquentes.

Ne cessons point de le redire.

Un homme ne saurait devenir un saint s'il ne prend souvent les leçons de Notre-Seigneur, s'il ne compare, dans la confession, son âme à la sienne, ses mœurs aux mœurs de JÉSUS. Il ne saurait triompher de ses passions et des tentations du démon, s'il ne cherche pas la force divine dans les sacrements.

XIX° *Me confesser souvent...... Je n'en ai pas le temps.*

Eh quoi ! Vous n'avez pas le temps de donner tous les mois, toutes les semaines une demi-heure à l'affaire de votre salut !

Vous n'avez pas le temps d'arracher votre âme au démon à qui vous l'avez livrée par des péchés mortels !

Vous n'avez pas le temps d'aller faire casser par la miséricorde divine la sentence de condamnation à l'enfer que la justice de Dieu a portée contre vous !

Vous n'avez pas le temps de recevoir les grâces que JÉSUS vous réserve pour dompter vos passions et vous maintenir dans le chemin qui mène au ciel !

Reconnaissez-le donc franchement : pareille excuse est tout simplement une nouvelle insulte faite à la bonté patiente de votre Sauveur ? C'est un mépris dédaigneux de l'invitation qu'il vous adresse, du fond de son tabernacle, un refus des secours qu'il vous offre, une coupable indifférence pour le bonheur du Paradis qu'il voudrait vous donner.

Il vous répète les touchantes paroles qu'il disait aux Juifs : "Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués, vous qui " portez de pesants fardeaux, je vous soulagerai."

Mais comme autrefois les habitants de Bethsaïda et de Corozaïn, vous tournez le dos à JÉSUS, et vous lui répondez ironiquement que vous n'avez pas le temps de vous occuper de lui, ni du salut de votre âme.

Rappelez-vous la pénible malédiction du Sauveur contre ces villes nonchalantes et coupables :

"Malheur à toi, Corozaïn, malheur à toi Bethsaïda ! Si

" les miracles qui ont été faits chez vous avaient été opérés " dans les villes de Tyr et de Sidon, elles auraient fait pénitence, il y a longtemps, avec le sac et la cendre... Ainsi " je vous le dis, au jour du jugement, il y aura moins de " rigueur pour Tyr et pour Sidon que pour vous." (Matt. 11, 21, 22).

Jésus en appelle au grand jour de son jugement.

En ce jour, que penserez-vous de votre excuse et de votre négligence ? Quels regrets alors d'avoir refusé les moyens de salut que vous aviez sous la main ! Ce sera trop tard. Le temps de la miséricorde sera passé, celui de la justice seul restera.

Ecoutez ce qui arriva à des hommes qui, eux aussi, prétendirent ne pas avoir le temps de se confesser et de communier.

Notre-Seigneur lui-même nous a raconté cette histoire.

" Un homme, dit-il, fit un grand festin et invita beaucoup " de gens. Quand il fut temps de souper, il envoya son " serviteur dire aux conviés qu'ils vinssent, parce que tout " était prêt.

" Au même temps, ils commencèrent tous de s'excuser.

" Le premier dit : J'ai acheté une maison à la campagne, " il faut nécessairement que j'aille la voir...... excusez-moi, " je vous prie."

" L'autre dit : J'ai acheté cinq paires de bœufs, et j'en " vais faire l'essai, excusez-moi, je vous prie."

" Je me suis marié, dit un autre, ainsi je ne saurais y " aller."

" Le serviteur, étant revenu, rendit compte de cela à son " maître.

" Alors le père de famille tout en colère dit à son servi- " teur : Allez promptement dans les places et par les rues " de la ville, et amenez ici les pauvres, les gens perclus de " leurs membres, les aveugles et les boiteux.

" Car je vous déclare que pas un de ces hommes qui " étaient invités, ne sera de mon festin." (Luc 14, 16...)

Aujourd'hui, comme alors, les chrétiens qui se damnent sont des hommes qui, absorbés par les affaires temporelles, ou dominés par leurs passions, refusent l'invitation du Père de famille.

— Ils n'ont pas le temps d'aller à confesse et de communier ; en d'autres termes : Ils n'ont pas le temps de se sauver.

L'AVENIR

Confession en enfer et au ciel

Le temps a passé. Une nouvelle génération d'hommes est entrée dans l'éternité.

Les uns, dociles à l'appel de JÉSUS, se confessèrent humblement de leurs fautes, ils communièrent souvent pour réparer le passé et assurer l'avenir. Peu à peu, grâce aux sacrements, ils s'établirent dans une vie vraiment chrétienne et se sauvèrent.

Les autres choisirent la voie facile des passions. Tout entiers au plaisir ou à leurs affaires temporelles, ils ne voulurent jamais se mettre sérieusement à l'œuvre pour réformer leur vie. Ils n'avaient pas le temps de s'approcher du Sauveur pour se confesser et communier.

La mort saisit les uns et les autres dans des circonstances diverses, mais tous ont aujourd'hui l'éternité qu'ils se préparèrent volontairement par leurs œuvres.

Ils sont au ciel ou dans les enfers.

Que pensent-ils aujourd'hui de la confession ? Comment jugent-ils leur vie ? Il serait intéressant pour nous et utile de le connaître. Or les Saintes Ecritures nous ont révélé ces secrets de l'éternité. Elles nous ont fait connaître et les aveux désespérés des damnés de l'enfer, et les chants de reconnaissance et d'amour des hommes qui se sauvèrent par le sacrement de Pénitence.

Entendez d'abord la confession des damnés.

Du fond de l'abîme, les malheureux voient au ciel les petits, les humbles, les travailleurs, qu'ils méprisèrent tant sur la terre et qu'ils considéraient comme des gens de rien... " Les voilà dans la gloire ! Ils ont en partage un bonheur sans limite, une félicité sans fin, tandis que nous, autrefois les riches, les puissants, les heureux de la terre, nous sommes condamnés à habiter à tout jamais le royaume du désespoir, la terre des pleurs et des grincements de dents, la patrie de la souffrance et de l'horreur éternelle ! "

Se reportant alors vers le passé, ils se remettent sous les yeux leurs œuvres d'autrefois : leurs fêtes joyeuses, leurs plaisirs sensuels, leur faste, leur orgueil, tout ce que le démon leur donna pour se faire une sorte de paradis sur la terre et, comparant ces délices aux tourments qui sont désormais leur partage, ils se confessent et se condamnent : Ecoutez cette confession d'enfer.

" A quoi nous a servi l'orgueil ? Que nous a rapporté " l'ostentation des richesses ?

" Toutes ces choses ont passé comme une ombre et comme " un messager rapide.

" Comme un navire qui fend l'eau agitée ; lorsqu'il a " passé, on ne trouve plus sa trace, ni le sentier de sa " carène dans les flots.

. . . .

" Ainsi nous sommes nés et aussitôt nous avons cessé " d'être... Nous n'avons... montré aucun signe de vertu, " mais c'est par notre méchanceté que nous avons été con- " sumés........."

" Nous nous sommes lassés dans la voie de l'iniquité et " de la perdition, nous avons marché dans des voies diffi- " ciles ; mais la voie du Seigneur, nous l'avons ignorée."

. . . .

Et alors, la contrition d'enfer, le terrible *meâ culpâ* du damné.

" Nous nous sommes donc trompés !

" Nous avons erré hors de la voie de la vérité, la lumière
" de la justice n'a pas lui pour nous, et le soleil de l'intelli-
" gence ne s'est pas levé pour nous."

Nous nous sommes trompés !

Sur la terre, ce cri parti du fond du cœur, les eût sauvés.

Dans les enfers, il ne sert qu'à confirmer la justice de leur condamnation et à exprimer un désespoir éternel.

" Telles sont, ajoute l'Ecriture, les choses que disent dans
" l'enfer ceux qui ont péché." (Sag. ch. v).

Ecoutez maintenant le chant de triomphe de ceux qui se purifièrent de leurs fautes dans le sang de l'Agneau, au tribunal de la pénitence, et qui, par la communion fréquente, préparèrent la communion éternelle avec JÉSUS dans la patrie céleste :

"………Je vis ensuite, dit l'apôtre saint Jean, une multi-
" tude innombrable d'hommes de toute nation, de toute
" tribu, de tout peuple et de toute langue. Ils étaient
" debout devant le trône et devant l'Agneau, vêtus de robes
" blanches, avec des palmes à la main.

" Ils chantaient à haute voix : Gloire à notre Dieu, et à
" l'Agne[illegible]

" Alors [illegible]n des vieillards… me dit : Qui sont-ils ceux qui
" sont ainsi vêtus de robes blanches ? Et d'où sont-ils venus ?

" Je lui répondis : " Seigneur, vous le savez "… Et il me
" dit : — Ce sont ceux qui sont venus ici après avoir passé
" par la grande tribulation et qui ont lavé et blanchi leurs
" robes dans le sang de l'Agneau. C'est pourquoi ils sont
" devant le trône de Dieu, et le servent jour et nuit dans
" son temple……… Ils n'auront plus ni faim ni soif et le
" soleil ne les incommodera plus de sa chaleur. Parce que
" l'Agneau qui est au milieu du trône sera leur pasteur.
" ……Dieu essuiera toutes les larmes de leurs yeux."
(Apoc. ch. 7, v. 9.)

…………………………………………………………………………

"………J'entendis encore comme le bruit d'une grande
" troupe, comme le bruit des grandes eaux, comme le bruit

" d'un grand tonnerre qui disaient : Allelula ! le Seigneur " notre Dieu, le Tout-Puissant est entré dans son règne. " Réjouissons-nous, faisons éclater notre joie et rendons-lui gloire parce que les noces de l'Agneau sont venues......."

" L'ange me dit ensuite : Ecrivez : Heureux ceux qui " ont été appelés au souper des noces de l'Agneau." (Apoc. ch. 19, v. 6.)

Selon que nous aurons écouté ou non la touchante invention que JÉSUS ne cesse de nous faire : " Venez à moi, vous " tous qui avez de la peine, vous tous qui portez un fardeau " pesant, je vous saulagerai ;" selon que nous serons allés ou non, laver les iniquités de notre âme dans le sacrement de Pénitence, la fortifier dans le bien par le sacrement de l'Eucharistie, nous répéterons un jour au fond des enfers la confession de désespoir : Je me suis trompé !......... ou bien nous chanterons avec allégresse au ciel le chant de reconnaissance et d'amour : " Gloire à notre Dieu........." pour " nous avoir sauvés !......... " Heureux ceux qui ont été " appelés aux noces de l'Agneau !"

Communion fréquente

IIe PARTIE

DIFFICULTÉS DE QUELQUES BONS CHRÉTIENS

I° *Je souhaite de vivre en bon chrétien--Combien de fois me faudra-t il communier par année ou par mois ?*

Quand JÉSUS parcourait la Judée, enseignant aux peuples les vérités du salut, guérissant les malades, pardonnant les pécheurs, si, désireux, vous aussi, de devenir disciple de l'Homme-Dieu, et de suivre la vie nouvelle, vous eussiez demandé : " Combien de visites aurai-je à lui faire pour cela ?

On vous eût répondu : " Mais allez trouver le Maître le " plus souvent possible. Vous avez des habitudes mau- " vaises...... vous voulez vous réformer, allez à Celui qui

" guérit l âme et la fortifie dans le bien : plus souvent vous " le visiterez, mieux vous vous en trouverez."

***

Pourquoi donc ne pas le comprendre? Jésus dans la Communion est le même Sauveur qui appelait jadis les Juifs, et qui nous appelle aujourd'hui pour nous rendre les mêmes services.

C'est toujours l'erreur que signalait Mgr de Ségur. Nous considérons la communion *comme une récompense* de la sainteté et non pas *comme le grand moyen* d'acquérir cette sainteté.

Ecoutez les enseignements de l'Eglise : " Que les fidèles " sachent bien qu'il faut communier souvent. "......Les cu- " rés n'oublieront donc pas de citer les autorités des saints " Pères qui recommandent instamment *la communion fré-* " *quente*........

"........Serait-il mieux de communier tous les mois ou " toutes les semaines ou tous les jours? On ne peut pres- " crire à ce sujet une règle fixe et uniforme pour vous. " Cependant, voici la règle très sûre donnée par saint " Augustin : Vivez de telle sorte que vous puissiez commu- " nier chaque jour." (Catéch. Rom., de la Comm., n. 46.)

2° *Précisez davantage...... J'habite la ville, je puis facilement communier, si je le veux...... Que me conseillez-vous?*

Je vous conseille d'abord de communier *tous les mois*, pour éviter les péchés mortels, ou pour ne pas les laisser prendre racine en vous.

Ensuite je vous conseille de communier *tous les huit jours*, si vous voulez faire des progrès plus rapides dans la vertu et lutter plus efficacement contre vos défauts.

Enfin je vous conseille de communier *plusieurs fois la semaine*, ou même *tous les jours*, si vous désirez gagner de nombreux mérites et vous mettre dans l'heureuse situation

des apôtres qui, tous les jours, recevaient les leçons de JÉSUS et s'appliquaient à conformer leur conduite à la sienne.

Du reste, voici une règle simple et sûre, pour communier plus souvent que tous les huit jours : manifestez à votre confesseur le désir que vous en avez et communiez aussi souvent qu'il vous le permettra. "C'est à lui d'en juger d'après votre pureté de conscience et le fruit de vos communions fréquentes." (Innocent XI, décret de 1679, n. 3.)

II° *Communier tous les mois !...... mais y songez vous ? moi qui tombe souvent dans des fautes graves !......*

C'est là précisément la raison qui devrait vous décider à communier souvent, au moins tous les mois.

Quand on veut vivre en chrétien, la première chose à faire n'est-elle pas de se débarrasser de ses habitudes mauvaises, de l'impureté, de l'ivrognerie, du blasphème, de l'injustice, etc......? Mais vous imaginez-vous pouvoir y réussir seul, grâce uniquement à l'énergie de votre résolution et aux efforts de votre volonté ? Le prétendre, ce serait ressembler à un enfant qui s'obstinerait à vouloir terrasser un géant... Non, détrompez-vous, il vous faut la force d'un Dieu pour réussir dans votre entreprise.

Enfin vouloir attendre pour se confesser et pour communier que l'on ait dompté ses habitudes mauvaises, serait agir comme un malade qui ne voudrait voir le médecin qu'une fois la guérison en train de se faire.........

Vous tombez souvent dans des fautes graves : concluez donc à la nécessité de vous confesser souvent pour vous relever et ne pas laisser des habitudes dangereuses s'enraciner en vous et vous dominer complètement. Vous êtes faible : communiez souvent afin d'être fortifié par votre ami et Père Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST.

III° *Je communie souvent, mais je n'en vaux pas mieux pour cela.*

En êtes-vous bien sûr et votre conduite est-elle devenue

pire depuis que vous communiez souvent ? Commettez-vous plus de péchés ? Non, n'est-ce pas ? Si le nombre de vos fautes n'a pas diminué, il n'a pas augmenté non plus.

Eh bien ! même en face d'un résultat qui vous semble si peu satisfaisant, vous avez lieu de vous encourager et de vous réjouir. Les passions de l'âme, en effet, sont comme les maladies du corps ; elles ne restent pas stationnaires ; dès que le progrès du mal s'arrête, la convalescence commence. Or, la convalescence, c'est l'acheminement plus ou moins rapide vers une guérison complète.

Continuez donc à vous confesser et à communier souvent, avec des dispositions convenables, vous finirez certainement par triompher.

" Confession et communion, dit S. Alphonse de Liguori, " voilà la source de tous les biens. C'est ce qui abat les " passions et ce qui fortifie contre les assauts de l'ennemi " du salut. Sans les sacrements, l'on va de chute en " chute......" Par contre, avec les sacrements, on s'élève peu à peu, de degré en degré, jusqu'à la sainteté la plus parfaite selon sa fidélité à la grâce.

Les arbres au printemps mettent plus ou moins de temps à se couvrir de feuilles et de fleurs, selon leur nature et la qualité du sol où ils ont poussé ; mais tous finissent pourtant par se parer de ces ornements, pourvu qu'ils reçoivent les rayons bienfaisants du soleil.

IV° *Vous communiez souvent.... Quel saint homme vous devez être !*

Mais pas du tout.... Je ne me crois nullement un saint homme, loin de là ; mais, par exemple, je veux travailler à le devenir, et voilà tout le secret de ma conduite.....

Je suis un malade, je vais voir souvent le médecin qui guérit.

Je suis un homme faible pour le bien, très porté au mal, résistant avec peine aux tentations qui se trouvent sur mon chemin, et je demande à mon Père force et protection pour

en triompher. Je souhaite de devenir un saint et je m'approche souvent du Maître de la sainteté pour recevoir ses leçons et les mettre peu à peu en pratique.

N'agissons-nous pas de la sorte dans les relations ordinaires de la vie ? L'apprenti ne demande-t-il pas à son maître de le corriger, de l'instruire, de lui apprendre les secrets du métier ? Le malade ne réclame-t-il pas plusieurs fois par semaine la visite et les conseils du médecin ? L'enfant ne demande-t-il pas avec confiance à son père les secours dont il a besoin, l'explication des difficultés qui se présentent à sa jeune expérience ?... Craint-il d'être importun et de voir ses demandes rejetées avec humeur ?

Pourquoi donc ne pas agir ainsi avec Notre-Seigneur qui est vraiment un père pour nous ? Pourquoi avoir si peur de nous approcher de lui dans la Communion ? Pourquoi oublier la mission qu'il s'est donnée dans ce sacrement d'amour ?

V° *Communier tous les huit jours ! mais je commets chaque jour tant de fautes vénielles... d'impatiences — de manque de charité, etc.*

Ecoutez ce que saint François de Sales répond à cette objection :

" Si l'on tombe plusieurs fois dans des fautes vénielles, il
" ne faut pas pour autant, s'éloigner de la sainte table,
" pourvu que l'on s'en repente, parce que, comme dit saint
" Hilaire, si les fautes ne sont pas mortelles, l'on ne doit
" pas se priver du remède du corps du Sauveur qui sert de
" remède à ces sortes de péchés."

Puis saint François de Sales ajoute dans son style charmant :

" La fête de la purification n'a pas d'octave. Il faut que
" nous ayons deux égales résolutions : l'une, de voir croître
" de mauvaises herbes en notre jardin, et l'autre d'avoir le
" courage de les voir arracher et de les arracher nous-
" mêmes." (St-Franç. de Sales. Entr. 9ème.)

Pourvu que vous soyez décidé à faire des efforts pour vous corriger peu à peu de ces péchés véniels, vous avez les dispositions requises pour communier souvent.

" Il n'est personne, dit Benoit XIV, à qui la communion mensuelle ne puisse être conseillée, et il est peu d'âmes à qui la communion hebdomadaire doive être refusée."

" J'exhorte à communier tous les dimanches quiconque n'a pas la conscience souillée de péché mortel." (S. Antonin. Cf. Mgr de Ségur, p. 46.)

VI° *Je n'ose pas communier souvent......... Je craindrais de scandaliser mon entourage par mes imperfections quotidiennes.*

Communier souvent et rester toujours aussi impatient, aussi susceptible au plus léger manque d'égard, aussi disposé à critiquer le prochain, serait, il est vrai, peu édifiant pour votre entourage. Mais, si l'on remarque en vous des efforts sérieux pour dompter les défauts de votre tempérament, on dira : " Cet homme veut à tout prix réformer sa " vie. Il est encore bien imparfait, j'en conviens, mais il " lutte contre ses mauvais penchants...... Déjà on aperçoit " un heureux changement dans son caractère......"

Tels sont, en effet, les résultats que la communion doit produire en nous : pratique des vertus chrétiennes, surveillance de l'humeur, correction des défauts, surtout de ceux qui sont plus remarqués et plus critiqués par notre entourage.

Plus que tout autre, la mère de famille qui communie souvent doit s'appliquer à cette réforme de la vie. La plupart du temps, l'excellence de la religion se personnifie pour l'homme et les enfants dans la conduite extérieure de la mère de famille. Ils l'entendent parler, ils la voient agir. Si ses paroles et ses actions sont embaumées du véritable esprit chrétien, cette douceur pénètre aussi dans leur propre cœur, si mauvais qu'il soit ; ils en viennent peu à peu à aimer des vertus qui sont si aimables et à les pratiquer.

Rien, au contraire, ne serait moins édifiant que de voir une femme qui communie souvent, se montrer toujours aussi

emportée dans son humeur, aussi maussade dans ses paroles, aussi alerte à la critique, aussi prompte à donner des coups de dents à la réputation du prochain, aussi mondaine dans ses toilettes, aussi négligente de ses devoirs domestiques......

Certes, elle était bien cruelle la réflexion qu'un homme du monde faisait à l'un de ses amis : " Je vous en prie, ne " venez pas me voir demain, c'est jour de communion pour " ma femme, et ces jours-là, elle est d'une humeur massa- " crante à la maison."

VII° *Alors mieux vaudrait ne pas communier si souvent... ou même ne pas communier du tout...*

Non pas, car en vous éloignant de la communion, vous n'en deviendriez ni plus patiente, ni plus charitable, ni plus dévouée à votre famille... bien au contraire. Seulement faites des efforts plus sérieux pour vous corriger, montrez plus de bonne volonté, surveillez davantage votre humeur et Notre-Seigneur fera le reste.

Dans un article très bien fait et très consolant sur la communion fréquente, publié par l'Ami du Clergé (No 26, 1er juillet 1897) on lit ce qui suit :

"...Supposons, par exemple, une personne très colère. " Elle a beau prendre des résolutions à chaque confession ; " cela ne l'empêchera pas de retomber dans son péché à " chaque occasion difficile. Faut-il pour cela lui retrancher " la communion ? — Quelquefois oui, peut-être, mais habi- " tuellement, non : car alors qu'est-ce qui l'excitera à se " surveiller davantage, si même la communion n'y réussit " pas ? Et qu'est-ce qui lui en donnera la force, si même " la communion ne la lui donne pas ? Et puis, qui sait com- " bien de fautes de ce genre la communion a pu prévenir, " sans cependant les avoir prévenues toutes ? On connait " la réponse du célèbre capitaine Marceau, à ceux qui " s'étonnaient qu'il fût encore si colère, quoiqu'il commu- " niât tous les jours. — " Ah ! vous ne me connaissez pas. Si " je ne me retenais pas, je vous jetterais tous par dessus

" bord"... Pour ces âmes donc, bien que la communion " n'empêche pas toutes les fautes, elle en empêche cependant " beaucoup ; et si on la retranchait, elles n'auraient " plus ni la volonté, ni la force de se corriger."

L'auteur ajoute à ces réflexions quelques conseils fort sages :

" Ces personnes, dit-il, répareront les scandales qu'elles " auront donnés, en demandant toujours humblement " pardon à ceux qu'elles ont scandalisés, sans chercher à se " justifier, ni même à s'excuser ; ce en quoi beaucoup " d'entre elles pèchent : elles avoueront qu'elles ont eu " tort, elles plaideront seulement pour qu'on ne leur prête " pas une intention coupable qu'elles n'avaient pas. Mais " si elles ont offensé quelqu'un, elles ne craindront pas de " s'humilier devant lui, de lui faire des excuses, de lui " faire oublier la peine qu'elles lui ont causée. Si elles font " cela, avant d'aller communier de nouveau, personne ne " se scandalisera de les voir approcher de la sainte Table."

VIII° *Je communie souvent, mais je ne ressens aucune dévotion sensible dans mes communions.*

Notre Seigneur ne nous a pas promis de la dévotion sensible, comme fruit de nos communions, mais bien des consolations solides et des grâces abondantes pour notre âme.

Que faut-il entendre par ces mots : Consolations solides ?

Ecoutez saint Ignace de Loyola "J'appelle consolation, " dit-il, tout ce qui nous porte à aimer Notre Créateur et " Seigneur, tout ce qui augmente la foi, l'espérance et " l'amour, tout ce qui élève l'homme vers les choses célestes " et l'excite à travailler à son salut, en pacifiant son " âme, dans son Créateur et Seigneur." (*Exerc. Spirit.*, *Discernement des esprits.*)

Or, la communion, même faite sans dévotion sensible, nous procure tous ces avantages.

Elle augmente en nous la vie divine, en augmentant les

vertus de foi, d'espérance et de charité dont elle nous fait pratiquer des actes excellents.

Elle nous donne plus de force pour le bien, plus d'énergie pour repousser les tentations, voilà le vrai et solide goût des choses célestes.

Chaque communion nous assure des grâces spéciales qui nous seront données au temps où nous en aurons besoin. C'est pour ainsi dire un billet promissoire signé par Notre-Seigneur. Il nous en paiera fidèlement la valeur quand l'heure de la tentation viendra. Nous résisterons alors et nous triompherons, grâce à nos communions précédentes.

Toutes ces opérations se feront en nous par le fait seul que nous recevons Jésus avec bonne volonté en notre âme, parce que, selon le langage de l'Eglise, le sacrement de l'Eucharistie opère par sa vertu propre et spéciale. Ainsi le soleil éclaire, réchauffe et vivifie tout ce qui tombe sous ses rayons bienfaisants.

Enfin comptez-vous donc pour rien les actes nombreux de diverses vertus que nécessairement la communion vous fait accomplir : des actes de foi, d'humilité, de repentir, de confiance, d'amour de Dieu, de reconnaissance pour ses bienfaits ? Enumérez-les si vous le pouvez, et dites-moi quelle riche moisson de mérites l'ange gardien recueille pour vous à chaque communion et le dépose avec soin dans votre trésor éternel.

FIN

TABLE DES DIFFICULTÉS

DONT ON TROUVE LA SOLUTION DANS CET OUVRAGE.

I.— AU SUJET DE LA CONFESSION.

II.— AU SUJET DE LA COMMUNION.

28 — Trois martyrs de la Nouvelle France : les PP. de Brébeuf, Jogues et Lalemant, par le P. Rouvier, S.J. — $1.[illegible] la douzaine ; 15 cts l'unité.

33 — Petit Manuel de la Milice du Pape. — 72 pages in-[illegible]. — 50 cts la douzaine ; 5 cts l'unité.

34 — Vie illustrée du Vén. Claude de la Colombière. 40 cts la douz.

34a — Vie illustrée de la B. Marguerite-Marie. — 32 pages in 16°, 33 vignettes dans le texte : 40 cts la douzaine.

36 — Vie illustrée de S. Louis de Gonzague. — Même style et même prix.

37 — Vie illustrée de S. Stanislas de Kostka. — Même style et même prix.

38 — Prières et cantique avec musique pour le Chemin de la Croix. Petite brochure de 16 pages avec couverture. 15 cts la douzaine.

65 — Consécration dialoguée des enfants aux Sacré-Cœur. 20 cts le 100.

66 — Consécration des familles au Sacré-Cœur. 20 cts le 100, 5 cts les 15.

67 — *Carte-promesses*, contenant d'un côté les 12 promesses de N.-S. à la B. Marguerite-Marie et de l'autre une belle image de l'apparition du Sacré-Cœur à la Bienheureuse. Papier de luxe : 40 cts le 100.

69 — Grande *image-promesses* du Sacré-Cœur. Belle gravure du Sacré-Cœur de Jésus de 24 x 18 pouces, au bas de laquelle sont imprimées les 12 principales Promesses de Notre-Seigneur à la B. Marguerite-Marie en faveur de ceux qui pratiqueraient la dévotion à son divin Cœur. C'est une image à propager dans toutes les familles. Prix : 50 cts la douzaine.

69a — Martyre des PP. de Brébeuf et G. Lalemant. Belle gravure de 10 x 7 pouces. — Prix : 20 cts la douz. ; 2 cts l'unité.

69b — L'Ame de désirs, ou la Zélatrice du Sacré-Cœur. — Belle image double, avec dentelles. Prix : $3.00 le 100 ; 45 cts la douzaine ; 5 cts l'unité.

69c — B. Bernardin Réalino, S.J., béatifié en 1895. — Belle image en dentelles, représentant le Bienheureux et la sainte Vierge lui remettant l'Enfant-Jésus entre les bras. — Prix : $1.00 le 100 ; 15 cts la douzaine.

69d — Très belle image du Sacré-Cœur, 5 x 7 pouces. 20 cts la douz.

71 — Neuvaine à la B. Marguerite-Marie. 2 pages : 15 cts le 100.

72 — Prières pour honorer les 7 Douleurs et les 7 Allégresses de saint Joseph. 4 pages ; 25 cts le 100, 5 cts les 15.

72a — Prières diverses approuvées par Léon XIII : Prières après la messe ; à St-Joseph, pour le mois du Rosaire. — 4 pages, en 2 couleurs. $2.00 le mille ; 25 cts le 100.

72b — Prière et Convention avec le S.-C. de Jésus.— 2 pages, couleurs.— 20 cts le 100.

73 — Portrait de S. Louis de Gonzague, avec une prière à ce patron de la jeunesse chrétienne ; 20 cts le 100.

74 — Neuvaine de Grâce en l'honneur de S. François Xavier ; 4 pages : 25 cts le 100.

75 — Notice sur la Garde d'honneur du Sacré-Cœur. 4 pages ; 25 cts le 100.

77 — La "Petite Consécration" au Sacré-Cœur, spécialement recommandée par la B. Marguerite-Marie. 15 cts le 100.

77a — *"Seigneur, vous nous l'avez promis."* Invocations sous forme de litanies fondées sur les promesses de N.-S. à la B. Marguerite-Marie. 2 pages : 15 cts le 100.

77b — Litanies du Sacré-Cœur, 25 cts le 100, 5 cts les 15.

79a — Méthodes d'oraison et d'examen tirés des *Exercices Spirituels* de saint Ignace. 8 pages : 50 cts le 100.

111 — Médaille du Sacré-Cœur, un pouce de diamètre. Similor : 20 cts la douzaine.

112 — Médaille du Sacré-Cœur, ⅝ de pouce de diamètre. Similor ; 50 cts le 100.

113 — La même, solidement argentée : 50 cts la douzaine.

114 — La même, fortement dorée : 90 cts la douzaine.

Ces médailles sont de premier choix et peuvent, si on les attache à une boucle de ruban, faire un élégant insigne pour les enfants.

115 — Médaille des Congréganistes de Marie.— Losange artistique de 1 pouce et un quart représentant l'Immaculée Conception avec l'inscription : Monstra te esse Matrem, le tout encadré dans une jolie bordure à jour.— Métal blanc ; $1.00 la douzaine ; $7.00 le 100.

116 — La même, solidement dorée ; $2.00 la douzaine.

117 — La même, en argent : 5.00 la douzaine.

118 — Médaille des Dames de Ste-Anne.— Même modèle ; sainte Anne d'un côté, et l'Immaculée Conception de l'autre.— Métal blanc ; $7.00 le 100 ; $1.00 la douzaine.

119 — La même, solidement dorée ; $15.00 le 100 ; $2.00 la douzaine.

120 — Manuel de l'Archiconfrérie de la Garde d'honneur. Très beau livre de dévotion publié à Bourg, France. 324 pages in-8, ornées de jolies images, etc. Prix : broché, 65 cts.

121 — Le Petit Manuel de la Garde d'honneur. 96 pages avec couverture : 50 cts la douzaine.

N. B.— Nous enverrons gratis notre catalogue à ceux qui nous en feront la demande.

Adresser toute communication, chèques, etc., comme suit :

Le Messager Canadien,

144, rue Bleury,
Montréal, Canada.

Boîte de poste no 2231.

res, cou-

[illegible]

vier : 4

s : 25 cts

nent re-

us forme
rguerite-

Spirituels

Similor :

Similor :

ne boucle

rtistique
ion avec
dans une
le 100.

; sainte
al blanc :

louzaine.
Très beau
rnées de

vec con-

fesont la

CANADA